

JEAN-PIERRE CHAUVEAU
et
JACQUES RICHARD

Une « périphérie recentrée » :
à propos d'un système local d'économie
de plantation en Côte d'Ivoire*

L'objet de ce texte est d'étudier le fonctionnement et les conditions de reproduction du système d'économie de plantation villageoise dans une région du Centre-Ouest ivoirien (pays Gbã, sous-préfecture d'Oumé).

L'économie de plantation villageoise en Côte d'Ivoire a fait l'objet, depuis les années 1950, d'études détaillées (Boutillier 1960 ; Dupire 1960 ; Köbben 1956 ; Rougerie 1957). Celles-ci se présentent sous forme de monographies régionales, concernant surtout la basse Côte et le Sud-Est, où l'économie de plantation se développa le plus tôt. L'intérêt des auteurs se porte principalement sur l'émergence d'une catégorie de « planteurs africains », dans une période caractérisée par une relative liberté du travail et de la main-d'œuvre, et par la rapide généralisation des plantations individuelles. L'analyse des structures sociales en termes de « continuité » et de « changement » sous l'impact de l'extension des cultures commerciales pérennes y tient une large place, ainsi que la dimension anthropologique, voire culturelle, de la société autochtone. La place des allochtones dans la production y est soulignée — plutôt dans leur rôle de planteurs que dans celui de travailleurs agricoles. L'histoire de la société autochtone précoloniale est quelquefois prise en compte (cf. en particulier Rougerie 1957), mais les conditions historiques, sociales et politiques du développement de l'économie de plantation sont quelque peu négligées au profit d'un schéma de diffusion de l'économie marchande, sous l'effet de conjonctures particulières. En définitive, ces textes traitent plus de la morphologie que de l'analyse des processus sociaux. Ils impliquent certains présupposés formant système (paradigme), que reprend l'étude courante de ce type d'économie rurale dans le Centre-Ouest et l'Ouest ivoirien.

A la différence de ces travaux, ceux de Samir Amin (1973) ont inauguré une recherche qui vise à globaliser et à systématiser les éléments à partir de la critique du schéma dualiste opposant un « secteur traditionnel » et

* Ce texte est le fruit du travail commun des deux auteurs. Ils remercient, entre autres, Laurence Richard et Jacques Rigaudiat pour leurs critiques et commentaires.

9 AVR. 1979
O. R. S. T. O. M.

un « secteur moderne » dans les économies dominées. La généralisation de l'économie de plantation y est envisagée dans la perspective de l'articulation historique entre les modes de production « périphériques » et les dispositifs contrôlés par le capitalisme « central ». En l'absence d'une bourgeoisie représentant directement ce capitalisme central, des formes spécifiques de production peuvent se développer et, selon S. Amin, aboutir dans certaines conditions à l'émergence de rapports sociaux de type capitaliste (cf. la synthèse de Stavenhagen 1969 sur le pays Anyi). Cependant, en privilégiant l'aspect « tronqué » de la structure sociale (absence de la bourgeoisie « centrale »), ces analyses introduisent une autre forme de dualisme : le déterminisme du rapport Centre-Périphérie occulte la dynamique propre des rapports sociaux au sein même des formations périphériques (cf. la critique d'Olivier 1975). A cet égard, le salariat agricole, par son importance, et malgré les spécificités du marché de la force de travail dans les sociétés rurales concernées, est un des révélateurs privilégiés de cette dynamique des rapports de production. L'examen de ceux-ci, en termes d'extorsion de surtravail¹, constituera le dernier volet de cet essai. Nous traiterons de l'efficace du système de l'économie de plantation en un lieu donné (Amselle 1974 : 103), sans en évacuer les contradictions locales ; ce qui implique, en fin de compte, de conserver la « périphérie » au centre de la réflexion.

I. — DE LA TRANSITION, OU LE DILEMME DE L'ADMINISTRATEUR

Dans le contexte économique national, la région d'Oumé fait figure de pôle de développement des cultures arbustives : elle est récemment devenue un des tout premiers centres de collecte de café et de cacao. Ceci n'est pas le résultat d'un lent processus de mise en valeur, comme dans le Sud-Est ivoirien où l'économie de plantation a une longue histoire, à l'image du Ghana voisin. Ici, la généralisation de la « plantation » est un phénomène datant de l'après-guerre et contemporain d'un tournant de la politique coloniale.

1. *La violence, ou La mise en place de l'appareil administratif colonial et la première apparition de l'économie de plantation sous la forme d'une tentative de colonisation de peuplement européen*

La pacification prend fin à la veille de la Première Guerre mondiale. Elle a été extrêmement brutale : villages rasés, populations pourchassées,

1. Le surtravail représente la partie de l'activité du travailleur dont le produit est conservé par l'employeur. « Les différentes formes économiques revêtues par la société, l'esclavage, par exemple, et le salariat, ne se distinguent que par le mode dont ce sur-travail est imposé et extorqué au producteur immédiat, à l'ouvrier. » (MARX 1963 [1867] : 770.)

résistants abattus, cultures détruites, bétail exterminé... L'hémorragie démographique est encore aggravée par d'importants mouvements de fuite vers les régions voisines. Le nouvel ordre eut à peine le temps d'imposer le regroupement des populations le long des axes stratégiques et autour des postes de contrôle que l'aide à la métropole, engagée dans le conflit européen, entraîna une exploitation accrue des nouveaux « sujets » : contributions en matières premières avec les cultures forcées, impôt, cueillette du palmiste et du caoutchouc, enrôlements obligatoires. A la fin des hostilités, la tentative d'introduction des cultures du café et du cacao tourne court. Jusqu'en 1925 — plus de dix ans après la pacification — les populations ne sont absolument pas concernées par l'économie de plantation. Cette période est un échec complet du point de vue de la transformation de la production locale en production marchande ; la monnaie « traditionnelle » (petits lingots de fer) reste utilisée dans toutes les transactions. L'administration coloniale s'était contentée d'instaurer par la violence un véritable système tributaire.

Désormais, l'administration coloniale s'efforcera de détourner les capacités de travail de la population au profit de plantations européennes qui se multiplieront dans le Centre-Ouest à partir de 1926. Dans ce nouveau contexte, la production africaine, découragée par de nombreuses discriminations concernant les prix et les distributions de semences, ne pourra être le fait que des « protégés » de l'administration. En 1937, l'économie de plantation de la circonscription se présente ainsi : 14 plantations européennes consacrent 1 900 ha au café, 733 ha au cacao ; sur l'ensemble des plantations indigènes, 200 ha seulement sont réservés au café, 650 ha au cacao.

Avec la Seconde Guerre mondiale et le second effort de guerre, on assiste à une recrudescence de toutes les charges, et les réquisitions en travail atteignent un niveau jamais égalé. Les quelques planteurs africains se voient doublement pénalisés : d'abord en tant que producteurs de cacao, denrée périssable difficilement stockable alors que les relations commerciales deviennent aléatoires avec la métropole ; ensuite au niveau des prix : en 1943, le kilo de cacao leur était payé 2,60 francs alors que les Européens en percevaient 4,50 francs. En outre, leur relatif privilège d'être dispensés de corvées disparaît : la plantation est, plus que jamais, l'apanage du colonat français. A la fin de la guerre, la situation se résume par ce dilemme qu'un administrateur évoque ainsi : « On peut se poser deux questions : l'avenir de la Côte d'Ivoire est-il dans les plantations européennes ou au contraire dans l'extension des cultures indigènes ? La première solution aboutit, sauf évolution, au travail forcé des indigènes. Les indigènes ayant du travail chez eux, où tout adulte peut gagner beaucoup plus que sur les chantiers forestiers où les plantations, ne comprennent pas du tout ce recrutement. On ne saurait concevoir le travail forcé pour des buts d'intérêt privé. Il y a quelque contradiction entre la politique de sauvetage de la race et le travail forcé généralisé. »

Néanmoins, l'objectif du colonisateur est atteint, à savoir le « cassage »

des sociétés indigènes : bouleversements fonciers dus à l'abandon des territoires et au regroupement imposés aux communautés, jusque-là autonomes, sur des terres délimitées. Bouleversements aussi dans le système de production : la nécessité de payer l'impôt pérennise la pratique des cultures obligatoires, souvent « étrangères » ; les pertes humaines ont affaibli le potentiel productif : la fuite devant l'oppression administrative et les incessantes corvées de portage, qui avaient surtout lieu en saison sèche, retiraient les hommes du procès de production à l'époque des défrichements ; en bref, on a déstabilisé la sphère de la subsistance dans des sociétés qui maintenaient leur production au niveau de leur consommation, sans introduire l'économie marchande. Quant à la structure sociale des Gbã, certaines transformations sont irréversibles. Un véritable renversement s'opère dans la hiérarchie des activités de production ; la chasse, jusqu'alors activité socialement valorisée, disparaît au bénéfice d'une agriculture qui change aussi de nature et, simultanément, l'organisation sociale du travail est remise en cause : d'activité féminine, le travail de la terre devient le fait des hommes ; de même pour la cueillette (caoutchouc, palmiste). Une nouvelle couche sociale indigène émerge, créée et soutenue par l'administration : les « chefs », « représentants » et autres auxiliaires de l'appareil colonial.

2. La généralisation de l'économie de plantation; ou Le dilemme résolu

A la fin de la guerre, la situation de pénurie qui règne en métropole conduit à intensifier la mise en valeur des possessions coloniales. La Côte d'Ivoire, dont le rôle économique était jusque-là insignifiant en raison des difficultés d'exploitation (absence de véritables ports, faible densité de population), va connaître une expansion accélérée. Celle-ci repose sur l'amélioration du réseau routier, l'ouverture du port d'Abidjan et l'extension des défrichements agricoles par l'organisation de migrations des régions de savane qui, abandonnées volontairement à leur pauvreté, ne sont plus que des réservoirs de main-d'œuvre pour les zones de plantations. Cette croissance se traduit principalement par la généralisation des cultures arbustives vers l'Ouest.

Dorénavant, l'administration coloniale compte sur une production indigène pour prendre le relais d'une colonisation européenne quantitativement déficiente. Ses actions s'en trouvent rapidement modifiées : distributions massives et gratuites de plants, introduction de nouvelles variétés (café Robusta), lutttes phytosanitaires, installation de structures d'encadrement... Et surtout, en 1946, abolition du travail forcé. D'où la possibilité d'utiliser sous forme de salariat la main-d'œuvre venue du Nord. Au recrutement autoritaire et à la commercialisation obligatoire succédaient ainsi la vente libre de la force de travail, et la commercialisation libre des produits.

Dans la région d'Oumé, l'économie reste pourtant dominée, jusque vers 1950, par la pénurie héritée de l'après-guerre : contingentement et

rationnement persistent. Alors que le « démarrage » s'amorce, la pénétration brutale d'un parasitisme du caféier affecte plus de 30 % des plants. L'administration prend véritablement en charge l'agriculture villageoise : les services de l'agriculture diffusent la variété Robusta dans les pépinières de régénération et distribuent des primes à l'arrachage des caféiers morts afin de multiplier les nouvelles plantations. En 1957, la création d'une coopérative de planteurs africains est encouragée. A cette même époque, est entrepris le cadastrage de toutes les plantations afin de connaître l'état du verger productif et de donner un cadre précis aux politiques de vulgarisation agricole. La guerre de Corée provoque un emballement des cours du café et la frénésie de plantation s'en trouve accélérée. Les craintes d'une surproduction caféière se font jour et, une nouvelle fois, le pouvoir colonial réoriente la production par des primes à la plantation de cacao. C'est ainsi qu'en 1955, toutes les zones cultivables situées en bordure des grands axes ou des pistes d'évacuation du bois sont mises en valeur.

Avec la création en 1955 de la Caisse de Stabilisation des Cours — instrument de protection du petit planteur contre les aléas des cours mondiaux mais, surtout, moyen de ponction privilégié de l'État —, les pouvoirs publics maîtrisent l'ensemble de la production. Les primes aux plantations peuvent être supprimées — l'économie de plantation villageoise a trouvé sa vitesse de croisière — : la production repose sur une masse de petits planteurs sous contrôle étatique.

Un premier changement concerne les systèmes cultureux. La culture du café et du cacao se greffe sur une économie vivrière par le biais des défrichements complantés. Il n'y a plus de disjonction entre la sphère de la subsistance et celle de la culture spéculative, mais intégration des deux dans un nouveau système fondé sur l'extension continue en surface. Tout défrichement permet d'assurer à la fois la subsistance pendant deux ou trois années et l'avenir de la culture arbustive, systématiquement instaurée. Cette association garantit l'entretien de la force de travail, tant familiale que salariée, sans débours d'argent ; elle réalise en même temps une économie d'espace et un gain de travail par la mixité des deux cultures. Cependant, cette conjonction spatio-temporelle suscite un besoin constamment renouvelé de terres, la culture pérenne gelant pour de longues périodes les superficies — alors que la nécessité de la subsistance implique des défrichements quasi annuels. Le cycle culturel « traditionnel », qui faisait appel à la jachère naturelle, s'en trouve bouleversé.

La plupart des études consacrées à l'économie de plantation villageoise insistent sur ses seules caractéristiques techniques (extensivité, faible intensité du capital...) et y voient comme la preuve de l'adaptation d'une économie « moderne » de plantation à une économie « traditionnelle » basée sur une production vivrière ; on soulignera ainsi l'immobilisme technologique qui permet l'intégration harmonieuse d'une production marchande et d'un secteur autosubsistant (ce qui est d'ailleurs faux, la commercialisation du vivrier devenant croissante). Cette vision techni-

ciste évacuée à bon compte l'étude des conditions sociales au profit d'explications psychologisantes (mentalités, obstacles socio-culturels...) ; elle ne « voit » pas (ou, plutôt, ne veut pas voir) que ces conditions techniques stabilisées ou inchangées renvoient paradoxalement à des conditions sociales de production radicalement différentes. Expliquons-nous : les défrichements ne peuvent être effectués qu'avec la seule force de travail humaine et leur nécessaire fréquence excède largement les capacités d'une exploitation familiale chargée en outre d'entretenir les plantations déjà existantes. Les formes d'entraide et de coopération ne peuvent non plus y suppléer. Le système agricole actuel ne peut fonctionner que grâce à l'existence d'une main-d'œuvre qui s'offre sur *un marché du travail*.

Nous avons déjà mentionné l'existence d'importants courants migratoires en direction des zones de plantation. Dans le Centre-Ouest, les premières migrations visaient surtout la colonisation de terres ; dans les années 1950, viendront s'y greffer les migrations de main-d'œuvre, jusqu'alors captées par les grands travaux d'infrastructure (routes, port et ville d'Abidjan) ou employées dans les vieilles zones d'économie arbustive du Sud-Est.

Dès 1946, les rapports administratifs parlent « du dynamisme des allochtones, Dioulas dans le commerce et les plantations, Baoulés et Bétés dans les seules plantations ». Deux ans plus tard, le mouvement s'accroît, surtout entre Oumé et le Bandama, où de nombreux Baule originaires des savanes de Toumodi viennent chercher des terres forestières, le long de leur route d'arrivée en pays Guro. La direction du processus de colonisation est d'ores et déjà donnée : il commence par atteindre le pays Guro puis, l'ayant saturé, il touche beaucoup plus tardivement (1955-56) le pays Gbã, plus à l'ouest. Avec la croissance rapide de l'immigration, la terre devient très vite objet de transactions et, dès 1951, la première convention foncière entre un Baule et un Guro est passée devant l'administration. Les choses évoluent si rapidement qu'en 1953 les autorités, inquiètes de ces arrivées massives, lourdes de conflits futurs, entreprennent un dénombrement des populations allochtones (Raulin 1957). Les résultats sont éloquentes :

Canton guro : Guro	4 300
« étrangers »	6 350
Les deux cantons gagu : Gbã	14 300
« étrangers »	2 100

C'est donc le pays Guro qui a reçu de plein fouet la vague des nouveaux planteurs dyula et baule. Dès cette époque, leur territoire, amputé de nombreuses forêts classées, est en voie de saturation. La quasi-totalité des terres vacantes a été vendue ; les premières demandes de déclassement de forêt interviennent ; des conflits fonciers, des tensions sociales apparaissent. En 1955-56, l'immigration massive, alors devenue impossible en pays Guro, gagne le pays Gbã, avec cependant plus de difficultés car

l'un des deux chefs de canton, échaudé par l'expérience guro, refusera toute implantation agricole étrangère jusqu'en 1959. L'activité accrue des sociétés d'exploitation forestière provoque l'ouverture de nombreuses pistes qui facilitent la pénétration. Le sud du pays Gbã sera le premier touché par une avancée dyula le long de l'axe Oumé-Gagnoa, suivi d'un afflux bete ; les Baule arriveront plus tard. A partir de 1960, le slogan gouvernemental « la terre appartient à celui qui la cultive » justifie et encourage l'immigration d'allochtones. Il devient difficile de leur refuser le droit d'accéder à la terre ; de plus, les besoins croissants en numéraire (développement de la scolarisation, amélioration de l'habitat, augmentation des surfaces plantées nécessitant un recours à la main-d'œuvre salariée) accélèrent les ventes officieuses. La colonisation se fait insidieuse — voire clandestine — et difficilement contrôlable : ses acteurs se sentent en position de force. Dans ce contexte, les défrichements annuels fiévreux, la ruée sur la terre sont moins la conséquence de techniques extensives que le symptôme de multiples stratégies foncières visant à la constitution de réserves, de domaines fonciers ; il faut noter que la main-d'œuvre salariée est plus utilisée à créer de nouvelles plantations qu'à récolter les anciennes.

II. — CRITIQUE D'UN PARADIGME ORDINAIRE

I. *Autochtones et allochtones ; terre et force de travail*

Comment le système local de l'économie de plantation se présente-t-il ? Nous allons, en un premier temps, en considérer l'apparence « morphologique ».

L'opposition la plus manifeste — entre autochtones et allochtones — fournit le cadre d'analyse généralement utilisé pour rendre compte de la situation (cf. *inter alia* Boutillier 1960 ; Dupire 1960 ; Dozon 1974) : face aux nécessités de la « monétarisation », les individus originaires de régions peu favorisées ou en situation de saturation foncière viennent demander de la terre aux autochtones qui, moins « dynamiques » et voyant là une occasion de se « monétariser » sans grands efforts, acceptent de céder de la forêt. La cession, effectuée contre des prestations coutumières et/ou une rémunération, devient définitive soit par une tacite reconnaissance des autochtones (en raison du caractère pérenne des cultures), soit par une validation implicite ou explicite de la part des services administratifs. On affine le tableau en précisant que les étrangers, avant d'obtenir la terre, se présentent souvent comme vendeurs de leur force de travail, ce qui leur permet d'accumuler le capital nécessaire à l'acquisition ultérieure, de tisser des relations personnelles avec des cédants potentiels. S'ensuit une rarefaction dont l'indice le plus évident est la généralisation de conflits fonciers entre autochtones et planteurs étrangers, arbitrés par l'administration. Enfin, on insiste sur l'importance du « facteur » travail : soit que

le planteur est considéré avant tout comme producteur direct — utilisateur de sa propre force de travail et de celle de sa famille —, soit que, dans les plantations plus importantes, la rémunération nécessaire de la main-d'œuvre salariée représente un élément infiniment plus contraignant que l'accès à la terre lui-même.

Apparemment, ce schéma est repérable dans la région que nous avons étudiée. Nos remarques relatives au démarrage et au développement de l'économie de plantation ont mis en évidence les phénomènes de l'immigration et des cessions de terres. Les importants « campements » (surtout baule) à l'écart des villages et les « quartiers » dyula et voltaïques à l'intérieur des villages autochtones attestent la forte emprise étrangère sur la terre. A Bodiba², où pourtant la pénétration des planteurs allochtones n'a débuté qu'en 1959-60, la moitié environ de la superficie cultivée est aux mains de migrants et il y a autant de planteurs étrangers que de planteurs autochtones. Le terroir exploitable en culture pérenne est quasiment saturé, les rares réserves de forêt étant déjà appropriées individuellement.

On constate aussi l'existence d'un nombre important de travailleurs dont la plupart sont sans terre et qui résident sur place en permanence ou durant les périodes des grands travaux agricoles. A Bodiba, on compte autant d'individus vivant de la seule vente de leur force de travail que de planteurs autochtones ou que de planteurs allochtones : 23 habitent au village même, 30 dans les différents campements étrangers disséminés sur le terroir. En réalité, la main-d'œuvre utilisée par les planteurs ne se limite pas à ces individus. Les quartiers voltaïques et dyula des villages gbã les plus importants de la région fournissent également des travailleurs.

Les cessions de terre répondent également, en apparence, au schéma ordinaire. Les planteurs migrants ont, pour la plupart, travaillé auparavant comme salariés agricoles chez d'autres planteurs. Les ventes de parcelles sont présentées pour les autochtones comme une nécessaire solution aux besoins d'argent : frais de lotissement et de construction, scolarisation des enfants, soins médicaux, endettements « sociaux » (prestations matrimoniales élevées...) ou « institutionnels » (remboursements de prêts d'organismes d'intervention). Les cessions ne vont pas sans créer des conflits entre les autochtones eux-mêmes : les droits sur les terrains ne sont pas toujours clairement déterminés — l'occupant étranger n'a plus qu'à verser autant d'indemnités qu'il y a de contestataires...

Le schéma que nous venons d'exposer peut être formalisé en un ensemble de propositions qui définissent le paradigme de l'économie de plantation villageoise du Centre-Ouest et de l'Ouest ivoirien :

- (a) Nécessité et généralité de la monétarisation au sein des sociétés rurales.

2. Nous utiliserons les données quantitatives recueillies en 1973 dans ce village, situé au nord-ouest du pays Gbã. Elles ne valent qu'à titre d'illustrations.

- (b) L'avantage naturel du milieu forestier, favorable aux cultures du café et du cacao, attire les immigrants de zones plus défavorisées et assure aux autochtones une sorte de rente de situation.
- (c) Les conditions sociales de la production tendent à promouvoir une « rationalité socio-économique » différente chez les planteurs autochtones et chez les planteurs étrangers.
- (d) Cette différence se manifeste en particulier par un « dynamisme » beaucoup plus grand chez les migrants.
- (e) Cette situation est génératrice de conflits manifestes ou latents entre autochtones et allochtones. Le rapport entre ces communautés apparaît comme le problème fondamental de la reproduction de l'économie locale de plantation.
- (f) Dans les conditions déterminées par la course à la terre, une technique culturale extensive et un fort exode rural, la force de travail tend à se raréfier. C'est cependant la terre qui reste l'élément central du procès de reproduction du système et qui pose les problèmes cruciaux : saturation foncière et dégradation écologique. La force de travail est une contrainte technique, relativement neutre, qui n'intervient qu'à partir d'une certaine importance des plantations, une fois que l'accès à la terre a été réglé. La force de travail reste une variable déterminée, face à la terre qui constitue la variable déterminante.

Ce paradigme complète, au niveau de l'interprétation locale, le paradigme Centre-Périphérie. Et quand bien même il pourrait rendre compte de l'existence d'un prolétariat sur les grandes exploitations, il en oublie la généralisation éventuelle dans toute la production et, surtout, il fait fi du caractère ambigu de ce prolétariat « fugitif » — c'est-à-dire toujours déprolétarisable. De notre point de vue, certaines propositions de ce paradigme sont sujettes à caution et trahissent un certain nombre de présupposés.

2. *Du problème de la différence de « rationalité socio-économique » des planteurs autochtones et migrants : quelques constatations*

On insiste souvent sur cette dissemblance : le planteur autochtone — gbã en l'occurrence — est présenté avant tout comme un « producteur direct » ; il produit et/ou cède la terre en fonction de ses seuls besoins sociaux. Au contraire, le planteur migrant aurait d'emblée une conduite plus spéculative et moins directement soumise aux contraintes sociales. La variation des comportements serait repérable, selon cette thèse, dans les techniques d'exploitation, l'appel à la main-d'œuvre salariée, la part des ressources réinvesties (problème de l'élargissement de la reproduction du système productif), le poids, enfin, des besoins sociaux immédiats.

L'analyse des exploitations montre, dans le cas de Bodiba, une quasi-uniformité des cultures et surtout des techniques sur l'ensemble du terroir. Les caractéristiques des systèmes de production (cf. tableau I) ne diffèrent

guère par les superficies cultivées (le pourcentage de superficie productive étant normalement plus faible chez les allochtones, arrivés en moyenne plus récemment) et la main-d'œuvre salariée. Le seul écart concerne la main-d'œuvre familiale, nettement plus importante chez les allochtones. Nous y reviendrons.

TABLEAU I. — LES SYSTÈMES DE PRODUCTION MOYENS À BODIBA (1973)

	Total Bodiba*	Autochtones	Allochtones
<i>Superficie cultivée</i> dont	4,97 ha	4,95 ha	5,01 ha
— arbres productifs	52 %	69 %	35 %
— plantée en café	45 %	50 %	40 %
— plantée en cacao	55 %	50 %	60 %
<i>Population</i>			
âge du chef d'exploitation	42 ans	48 ans	36 ans
installé depuis	1962	1955	1968
résidents	5	4,6	5,5
actifs familiaux, dont	2,6	2,1	3,1
— actifs femmes	45 %	50 %	42 %
<i>Main-d'œuvre salariée</i> (dépenses annuelles)	33 600 F CFA	34 800 F CFA	32 300 F CFA
<i>Superficie par actif familial</i>	1,91 ha	2,37 ha	1,62 ha

* Sauf les deux propriétaires absentéistes totalisant près de 25 ha.

La distinction entre exploitations autochtones et exploitations allochtones ne doit pas masquer les disparités au sein de chaque groupe. L'analyse factorielle (Benoit-Cattin *et al.* 1975) montre que le principal facteur explicatif de la variance totale est l'ancienneté de l'exploitation — ce qui n'est guère explicatif. En particulier, la superficie des exploitations est en moyenne comparable. Il faut évidemment tenir compte du fait que les exploitations allochtones connaissent une expansion plus forte et continue, mais l'observation des plus anciennes d'entre elles suggère une stabilisation progressive autour de 7 ha (ce qui représente un seuil, étant donné la faiblesse des réserves forestières actuelles).

Le tableau I indique également que l'appel à la main-d'œuvre salariée, qui modifie considérablement la logique de l'exploitation familiale, n'est pas un indice de différenciation entre exploitations allochtones et autochtones. A Bodiba, seuls 3 planteurs autochtones sur 59 n'y ont pas recours et, chez les migrants, 6 planteurs sur 60. Nous verrons qu'à main-d'œuvre familiale égale, les autochtones utilisent au moins autant de main-d'œuvre salariée que les allochtones.

La part de main-d'œuvre réinvestie dans l'élargissement de la production (extension des plantations) apparaît cependant plus grande chez les migrants que chez les autochtones. Plus exactement, elle est à peu près proportionnelle à la surface non encore productive. Elle reflète donc

simplement, à superficie égale, le caractère récent des plantations allochtones par rapport aux plantations autochtones.

TABLEAU II. — MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE ET REPRODUCTION ÉLARGIE
(BODIBA 1973)

A = Part des dépenses salariales consacrées à l'élargissement de la production
B = Part de l'exploitation encore non productive

	<i>A</i>	<i>B</i>
Autochtones	20 %	24 %
Allochtones	69 %	66 %

Peut-on rapporter aux seuls besoins sociaux immédiats les choix productifs des planteurs autochtones, tandis que les allochtones obéiraient davantage à une logique d'accroissement du profit ? Chez les planteurs autochtones, la production et les cessions de terres varient avec le nombre de personnes à charge : est-ce suffisant pour conclure à une stricte liaison de la production et des cessions de terre avec les « besoins sociaux immédiats », en l'absence de toute autre précision sur ces besoins ? Concernant le migrant, est-on en mesure d'avoir une connaissance précise des contraintes exercées par ces besoins sociaux sur son activité économique d'après la seule situation sur le terrain d'accueil ? Ce que l'on prend pour un comportement économique différent tient probablement à des apparences, la situation du migrant étant moins bien connue de l'observateur et plus difficile à reconstituer. Ce pourrait être un faux problème, la relation entre l'activité économique et les besoins sociaux immédiats étant vraisemblablement aussi déterminante chez les autochtones et chez les migrants, ces derniers étant loin de présenter sur d'autres plans un comportement capitalistique.

Les oppositions autochtones/allochtones se retrouveraient dans les rapports à la terre : ainsi la différence de « rationalité économique » se manifesterait-elle également dans la sphère foncière. Les autochtones sont le plus souvent présentés négativement. Ni véritables propriétaires ni véritables paysans : à preuve la facilité avec laquelle ils aliènent leur patrimoine foncier (quand ils ne le cèdent pas contre un cadeau symbolique) et la négligence avec laquelle ils entretiennent leurs plantations... Cela témoignerait de la faiblesse de leurs liens à la terre, héritage d'un passé de chasse et de guerre.

Les allochtones manifesteraient une faim insatiable de terre et le sens de sa valeur. Ils y investissent, dans tous les sens du terme : ils sont les principaux agents des défrichements et de la mise en valeur, achètent massivement des portions de forêt. Paradoxalement, ce serait le rapport marchand qui ancrerait le plus fermement les individus à la terre.

Or, un examen attentif des défrichements et des cessions chez les autochtones révèle une multiplicité de choix sans qu'une tendance dominante se dégage : un planteur peut vendre et défricher simultanément ou

successivement, substituer la vente au défrichement ou l'inverse, réaliser une politique de réserves foncières sans les exploiter ou, encore, étendre continuellement ses plantations sans mise en vente... Ces stratégies ne sont pas rigoureusement liées à un statut social : si la plus grande partie des gros cédants se recrutent parmi les aînés de lignage, le « comportement de cession de terre » existe aussi chez les individus de rang social peu élevé. Par ailleurs, les cédants bénéficient en général de beaucoup moins de main-d'œuvre que les non-cédants. Cette différence de « structure » entre cédants et non-cédants semble s'accroître avec la taille des exploitations.

Comme la relation entre main-d'œuvre salariée et superficie cultivée est très étroite, c'est à propos de la main-d'œuvre familiale que l'on constate cette distinction entre cédants et non-cédants. Tout se passe comme si les exploitants qui ont fait le plein de main-d'œuvre salariée (eu égard à la disponibilité en travailleurs et en argent) se trouvaient confrontés au problème de la gestion de leur patrimoine foncier en fonction de leur disponibilité en main-d'œuvre familiale : si cette dernière est abondante, ils misent sur l'exploitation directe de leur réserve foncière ; si elle est rare ou inexistante, ils tirent au moins de leur patrimoine foncier le revenu de la vente d'une partie de celui-ci. Ainsi, même dans les cessions de terre, les autochtones feraient preuve d'un souci de gestion de leur patrimoine dont ne peut rendre compte la seule considération des « besoins sociaux immédiats ».

Quant aux allochtones, leur situation d'étrangers veut qu'ils achètent la terre ; mais que cette dernière soit marchandise ne signifie pas qu'elle soit capital. Et ce premier aspect de leur situation ne doit pas cacher qu'ils se présentent comme vendeurs de leur force de travail.

La différence de « rationalité socio-économique » entre autochtones et allochtones n'est ni prouvée, ni pertinente. Il est caractéristique que les arguments favorables à cette dichotomie portent sur la production, sur les systèmes de production ou sur la terre (c'est-à-dire, en général, sur les relations que l'exploitant entretient avec son exploitation), et non sur les rapports que les exploitants entretiennent entre eux ou avec d'autres agents économiques (les salariés, en particulier). Or, « si les rapports sociaux sont principalement des rapports d'appropriation et de force, soit directement soit indirectement, c'est parce qu'ils ont pour objet une denrée rare, physiquement limitée : la force de travail [...] La répartition de la rareté du travail est donc l'objet central des rapports sociaux » (Gutelman 1975 : 18) — au moins dans le contexte particulier de l'économie de plantation villageoise.

3. *Du problème de l'homogénéité interne des groupes de planteurs autochtones et allochtones : quelques constatations*

On observe une assez grande diversité entre les exploitations allochtones et autochtones. Si, bien souvent, les exploitations les plus importantes des différents terroirs sont aux mains de migrants, cela ne suffit pas

à caractériser la grande masse des exploitations allochtones. Voici la répartition des exploitations à Bodiba.

TABLEAU III. — RÉPARTITION PAR TAILLE DES EXPLOITATIONS SELON L'ORIGINE DES PLANTEURS (BODIBA 1973)

Origine des planteurs	Taille des exploitations*				Ensemble
	0-2,99 ha	3-6,99 ha	7-9,99 ha	10 ha et plus**	
Gbā	28	14	8	9	59
Baule	3	12	3	2	20
Tagbana (Senufo)		6	1		7
Dyula***	1	10	4		15
Voltaïques	11	7	1		19
Divers****				2	2
Total allochtones	15	35	9	4	63

* Il s'agit de la superficie totale cultivée. Elle comprend donc les cultures vivrières. Il nous semble nécessaire de les intégrer car elles correspondent dans leur plus grande partie à des parcelles destinées à recevoir, un ou deux ans plus tard, des cultures pérennes. Lorsque ce n'est pas le cas, elles représentent des surfaces faibles ayant peu d'influence sur les données du tableau.

** L'exploitation la plus importante est de 22 ha 10. Elle appartient à un Baule.

*** Ce terme recouvre les originaires du nord de la Côte d'Ivoire, du Mali et de la Guinée.

**** Il s'agit de deux fonctionnaires originaires, l'un d'un village gbā voisin, l'autre du pays Bete.

Ce tableau illustre l'hétérogénéité des planteurs étrangers. En général, les planteurs d'origine voltaïque possèdent des micro-plantations, ce qui est rare dans les autres catégories de migrants. Ce fait doit être mis en relation avec la composition de la main-d'œuvre salariée³. Celle-ci est fournie principalement par les Voltaïques, secondairement par les Dyula et autres originaires du Nord, et, accessoirement, par d'autres groupes.

C'est seulement chez les Voltaïques et — à un moindre degré — les Dyula que des individus possédant des plantations continuent à s'employer ailleurs comme salariés.

Les rapports entre allochtones et autochtones varient selon les groupes. Les planteurs baule n'entretiennent avec les Gbā que des relations d'acheteurs à vendeurs de terre. Les premiers ont tendance à considérer que l'acte d'achat éteint toute obligation. Pour les autochtones, au contraire, la cession de terre inaugure des relations sanctionnées et entretenues par des prestations en argent, en nature ou même en travail. Les rapports entre les deux groupes sont donc conflictuels et distants. D'où un habitat nettement séparé (les campements baule ont tendance à s'agréger en véritables villages) et des litiges permanents à propos de redevances ou de limites foncières.

3. Nous reviendrons plus loin sur les catégories de main-d'œuvre salariée : mensuels, « contractuels », « métayers » et journaliers.

TABLEAU IV. — RELATIONS ENTRE LES GROUPES ETHNIQUES FOURNISSEURS ET UTILISATEURS DE MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE*

Fournisseurs de main-d'œuvre salarisée	Utilisateurs de main-d'œuvre salariée				
	Gbā	Baule	Tagbana	Dyula	Voltaïques
Gbā	rare				
Baule		fréquent			
Tagbana		rare	fréquent		
Dyula	fréquent	rare		fréquent	
Voltaïques	très fréquent	très fréquent	fréquent	fréquent	fréquent

* Les relations de proportionnalité entre les signes ne s'appliquent que dans le sens des colonnes.

A l'opposé, les Voltaïques (en général Mosi) bénéficient d'une intégration beaucoup plus grande dans la société locale. Lorsqu'ils ne sont pas employés en permanence par un planteur (ils résident alors le plus souvent dans sa cour ou dans son campement de culture), ils vivent dans un quartier du village qui leur est réservé, où cohabitent travailleurs sans terre et propriétaires de plantations — encore qu'un même individu puisse cumuler les deux statuts⁴.

Les Dyula sont dans une situation apparemment intermédiaire entre celle des Baule et celle des Voltaïques : ils résident souvent dans des quartiers distincts des villages gbā mais ils constituent aussi, fréquemment, de petits campements éparpillés. En réalité, l'aspect intermédiaire de leur degré d'intégration traduit davantage l'hétérogénéité interne de leur groupe.

Le « profil » de la migration des allochtones varie également selon les origines. Les Voltaïques et, dans une bien moindre mesure, certains Dyula ont souvent travaillé auparavant chez les planteurs autochtones, en particulier chez ceux qui leur ont cédé ultérieurement leurs parcelles actuelles. Au contraire, les Baule et d'autres Dyula sont venus acquérir de la terre pour l'exploiter immédiatement. Parmi les migrants, on peut opposer les nouveaux planteurs à ceux qui, déjà propriétaires de plantations en d'autres lieux, ne disposaient plus de réserves de forêt et sont venus à Bodiba pour étendre leurs activités⁵. Ce sont des exploitants souvent importants, qui rappellent le *migrant cocoa-farmer* étudié par Polly Hill (1963). A Bodiba, ils se distinguent par leur âge plus élevé, par l'étendue de leurs plantations — même s'ils se sont installés récemment — et par l'abondance de leur main-d'œuvre salariée.

Précisons la dynamique des exploitations allochtones. Si, globalement, il existe une relation entre la superficie et l'ancienneté de la plantation, elle recouvre deux modalités : agrandissement massif et rapide pour les

4. C'est le cas de la moitié des planteurs voltaïques de Bodiba.

5. Cela pose d'ailleurs le problème des limites d'une enquête à base monographique quand on a affaire à des plantations extérieures dispersées.

« cumulateurs », extension progressive évoluant en peu de temps vers une stabilisation pour les autres. La raréfaction de la terre n'a pas les mêmes effets sur les accroissements des exploitations selon que l'on considère l'une ou l'autre de ces modalités : les allochtones cumulateurs ont souvent les plus fortes réserves forestières, indépendamment de l'ancienneté de leur implantation ; le cas des Voltaïques, dont les plantations sont en général petites, s'explique davantage par leur mode d'insertion dans le système local que par leur accession plus tardive à la plantation ; plus exactement, ce second facteur ne fait que renforcer le premier.

(Le nombre des planteurs plus ou moins absentéistes qui obtiennent des parcelles importantes grâce à leurs fonctions politico-administratives augmente. Jusqu'alors plutôt concentrées autour des centres semi-urbains ou en bordure des grands axes, ces exploitations s'éparpillent à la faveur des déplacements administratifs de réserves forestières. Elles représentent encore peu de chose, comparées à l'ensemble des petites et moyennes exploitations villageoises. Enfin, des plantations industrielles, héritières des grandes plantations européennes, n'assurent qu'une faible part de la production locale.)

Chez les planteurs autochtones, on observe également une grande diversité interne. Le tableau III donne une idée de la répartition par taille des exploitations. Ne joue pas, comme ailleurs, l'influence d'un ou plusieurs notables gbâ. Bien que relativement limitée, une stratification socio-économique se développe en milieu villageois : 9 planteurs sur 59 (15 %) monopolisent 37 % de la superficie cultivée, et beaucoup plus si l'on tient compte des réserves forestières encore existantes. Ces « gros » planteurs ont entre 40 et 55 ans ; leur main-d'œuvre a une structure particulière.

TABLEAU V. — LES SYSTÈMES DE PRODUCTION MOYENS À BODIBA
SELON LES CATÉGORIES D'EXPLOITANTS (1973)

A = Autochtones exploitant + de 10 ha B = Allochtones « cumulateurs »
C = Autochtones exploitant — de 10 ha D = Allochtones exploitant sur terroir Bodiba seul
E = Gros exploitants F = Petits exploitants

	A (1)	B (2)	C (3)	D (4)	E (1) + (2)	F (3) + (4)
<i>Superficie cultivée</i> dont	12 ha	7,4 ha	3,7 ha	4,3 ha	9,2 ha	4 ha
arbres productifs	67,9 %	30,1 %	70 %	37,3 %	49,4 %	53,2 %
plantée en café	38,4 %	20,8 %	57,2 %	51 %	29,9 %	54 %
<i>Population</i>						
résidents	9,1	7,6	3,7	4,8	8,2	4,2
actifs familiaux dont	3,3	3,8	1,9	2,9	3,6	2,3
— actifs femmes	60 %	47 %	47 %	40 %	51 %	43 %
<i>Main-d'œuvre salariée</i> (dépenses annuelles)	89 600 F*	61 200 F	24 900 F	23 400 F	72 300 F	24 200 F
<i>Superficie par actif familial</i>	3,6 ha	2 ha	2 ha	1,5 ha	2,5 ha	1,7 ha

* En francs CFA.

En définitive (cf. tableau V), les disparités entre exploitations tiennent à une différenciation entre gros et petits exploitants — et cela, aussi bien chez les autochtones que les allochtones. Les seules disparités liées à la distinction autochtones-allochtones résultent de l'installation tardive de ces derniers : d'où un pourcentage d'arbres productifs plus faible, un nombre moindre de femmes actives, mais plus d'actifs familiaux.

III. — LE SALARIAT COMME ANALYSEUR

I. *Du problème de la main-d'œuvre à l'analyse des rapports sociaux de production : esquisse d'un système local d'économie de plantation*

Le paradigme courant d'économie de plantation villageoise ne rend pas compte de phénomènes importants. Il néglige certains aspects du système : les problèmes de la force de travail, de son acquisition et de son utilisation. On a coutume d'insister sur la main-d'œuvre, notamment salariée, comme s'il s'agissait d'une contrainte technique (liée à la culture extensive) relativement neutre et valable pour tous au même degré.

Or, l'on constate une généralisation massive de l'utilisation de salariés et il apparaît clairement que la stratification des exploitants passe par l'accès différentiel à cette main-d'œuvre. De plus, toutes les catégories de planteurs ne recourent pas avec la même intensité aux diverses formes de relations salariales (manœuvres mensuels, « métayers » dits *bu sã* ou *bu nõ*, contractuels, journaliers, autres formules mixtes) : ces relations n'assurent pas toutes une extorsion de surtravail équivalente.

L'analyse des rapports de production, loin de nous cantonner à l'étude du procès immédiat, renvoie aux conditions globales médiatisées par le niveau local : c'est ce que nous appelons le « système local de l'économie de plantation ». Nous le formaliserons ainsi : à la suite de l'introduction de cultures industrielles par la violence coloniale, puis de leur extension, l'accès à la terre se fait plus difficile — rareté absolue de la terre, antagonisme entre autochtones et allochtones, action directe ou indirecte de l'administration (classement ou déclassement sélectifs de forêts, attitude différente à l'égard des allochtones en cas de contestations foncières...). Le cycle cession de terre → immigration de planteurs allochtones → immigration de main-d'œuvre étrangère → nouvelles cessions de terres et développement des plantations allochtones bute, à terme, sur deux obstacles : la raréfaction de la terre, le détournement de la force de travail. Problème foncier et problème de main-d'œuvre sont les deux aspects d'un même phénomène, comme le sont l'extension des plantations autochtones et l'immigration étrangère. Ces couples indissociables (terre-force de travail, autochtones-migrants) constituent les éléments fondamentaux du système local d'économie de plantation.

Comment ce système a-t-il répondu au danger de blocage foncier et de pénurie en force de travail ? Les groupes ethniques peuvent être caracté-

risés suivant des variables collectives : selon qu'ils sont apporteurs de force de travail ; selon qu'un nombre représentatif de leurs ressortissants sont insérés ou non dans un système d'exploitation expansif et « dynamique » (cumul de plantations extérieures) ; selon qu'ils sont plus ou moins protégés par l'administration en matière de législation ou de pratiques foncières (Ivoiriens ou non). On aboutit ainsi à un continuum de situations, des plus favorables aux plus défavorables selon les critères de la réussite économique.

TABLEAU VI. — TYPOLOGIE DU STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE
DES GROUPES ETHNIQUES

A = Nationalité ivoirienne (protection administrative)
B = Cumul de plantations extérieures
C = Plutôt non-fournisseuse de force de travail salariée

<i>Groupes ethniques</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>
Baule*	oui	oui ou non	oui
Dyula	oui ou non	oui ou non	oui ou non
Gbã (autochtones)	oui	non	oui
Voltaïques	non	non	non

* Dans le cas de Bodiba, les Tagbana se rapprochent du « type » baule.

Il va sans dire que les critères énoncés sont approximatifs. On voit cependant apparaître (cf. tableau IV) des « types » caractérisés, dans un premier moment, par leur origine ethnique — soit une ébauche de spécialisation fonctionnelle entre groupes. Celle-ci repose sur une inégalité du point de vue de l'accès à la terre et de l'extorsion de surtravail salarié. C'est précisément par cette spécialisation « ethnique » que le système a répondu au double risqué de blocage foncier et de manque de force de travail.

Le fait que le groupe apporteur de main-d'œuvre soit composé essentiellement de Voltaïques et, dans une moindre mesure, de Dyula (surtout non ivoiriens) ne renvoie pas seulement à une dimension ethno-culturelle, mais à des situations économiques et à une insertion « politique » dans les zones de départ et d'arrivée des migrants. Les formes ethno-culturelles du processus migratoire tendent à dissimuler l'antagonisme fondamental entre vendeurs et acheteurs de force de travail.

2. *La famille, la communauté... le salarié*

Peu de planteurs, autochtones ou étrangers, n'utilisent que leur main-d'œuvre familiale ou des formes de travail de type communautaire. Il s'agit, en règle générale, de situations transitoires (plantations non encore productives) ou marginales (cas des vieux ou des impotents, leurs plantations étant, en réalité, réappropriées par d'autres qui leur versent

une sorte de rente le plus souvent bien inférieure au revenu des parcelles).

La main-d'œuvre est essentiellement composée des épouses et des enfants non mariés. Chez les allochtones, Dyula et Voltaïques en particulier, s'ajoutent des germains ou d'autres parents qui vivent en permanence ou temporairement avec le chef d'exploitation. Chez les Gbã, la scolarisation et ses conséquences — la déscolarisation —, jointes aux tentatives d'émigrer en milieu urbain, restreignent la main-d'œuvre familiale utilisable. A cet égard, les migrants semblent disposer d'une main-d'œuvre familiale plus abondante.

TABLEAU VII. — MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE SELON LES GROUPES ETHNIQUES (BODIBA 1973)

<i>Groupes ethniques</i>	<i>N. résidents/ exploitation</i>	<i>N. actifs familiaux/ exploit.</i>	<i>Rapport actifs/résidents par exploit.</i>
Gbã	4,6	2,0	0,45
Baule	5,5	3,0	0,55
Tagbana	6,1	3,1	0,51
Voltaïques	5,2	2,8	0,53
Dyula	6,3	3,3	0,53

On observe une corrélation (plus forte chez les allochtones) entre les superficies exploitées et la main-d'œuvre familiale disponible : tout se passe comme si la faible importance des actifs familiaux chez les Gbã faisait de la main-d'œuvre familiale une variable peu discriminante. Au contraire, chez les étrangers, la relation entre l'importance de la main-d'œuvre familiale et celle de l'exploitation semble se vérifier quelle que soit l'origine ethnique (cf. tableau VIII).

L'entraide et les prestations inégalitaires en travail ne modifient pas ces données d'ensemble. La forme d'entraide la plus efficace est la « société » : elle regroupe des planteurs d'âge et de statut social comparables, possédant généralement des exploitations d'importance semblable. Les plus gros planteurs n'y ont guère recours. L'entraide est davantage pratiquée par les étrangers, et surtout par ceux qui débutent. Quant aux prestations non réciproques en travail — à part quelques rares exceptions — elles ne jouent pas un grand rôle : la plupart des villageois sont quantitativement assez peu impliqués par ces obligations bien que, idéologiquement, elles soient présentées comme astreignantes. Très souvent, elles tendent à être remplacées par une somme d'argent censée permettre le paiement d'un travail salarié correspondant — ce qui est symptomatique de l'« intériorisation » du salariat dans la sphère de la production. Ces prestations obligatoires varient surtout selon l'âge et sans corrélation sensible avec la taille des plantations. Chez les allochtones, ces prestations sont peu courantes et représentent plutôt des « invitations de culture » que des obligations statutaires.

Globalement, on constate chez les autochtones et les étrangers un

cumul : une main-d'œuvre familiale importante a pour corollaire une main-d'œuvre salariée abondante ; un petit nombre d'actifs familiaux correspond à une faible main-d'œuvre salariée. Ce cumul est beaucoup plus évident chez les allochtones⁶ ; les Gbã utilisent plus systématiquement une main-d'œuvre salariée (son coût représente 20 % du revenu agricole), quel que soit le nombre d'actifs familiaux. Ce fait résulte d'une nécessaire compensation de la faiblesse de la main-d'œuvre familiale et, à main-d'œuvre familiale égale, d'une plus forte « propension » à employer des salariés⁷. Cela reste vrai par rapport à la variable « superficie des plantations ». De plus, à superficie égale, la part de la main-d'œuvre salariée change peu (ou irrégulièrement) en fonction du nombre d'actifs familiaux, chez les autochtones, alors que, chez les allochtones, main-d'œuvre salariée et main-d'œuvre familiale varient dans le même sens.

Les rapports entre main-d'œuvre familiale et main-d'œuvre salariée se modifient selon les groupes ethniques. Ainsi, les Baule correspondent mieux aux caractères décrits précédemment. Dans le cas des Dyula, chez qui la main-d'œuvre familiale est importante, on constate un effet compensateur plus régulier entre les deux composantes de la force de travail. Quant aux Voltaïques, la faible utilisation de salariés correspond le plus souvent à des superficies réduites ou réservées aux cultures vivrières.

Pour les allochtones comme pour les autochtones — et davantage encore pour ces derniers —, la main-d'œuvre salariée constitue le fondement de la petite exploitation villageoise. Sans elle, pas d'extension au-delà d'une taille très limitée ; or, l'extensivité est au cœur du système de plantation⁸. Bien plus, sans cette main-d'œuvre salariée, les plus petits exploitants pourraient difficilement faire face aux besoins en travail, étant donné des besoins croissants en numéraire, la participation aux activités sociales et un certain « style de vie ».

L'intervention de la main-d'œuvre salariée permet de mieux préciser les relations fonctionnelles entre les différents groupes (cf. tableau VIII).

Les inégalités entre exploitations, inexplicables par le modèle d'un système de production « domestique », renvoient en réalité à une utilisation différentielle de la main-d'œuvre salariée. A superficie égale, le recours, par les Tagbana et les Baule, à une force de travail salariée répond à l'importante main-d'œuvre familiale des Dyula. Ou encore, à actifs familiaux égaux, les Tagbana accèdent à des plantations étendues grâce à l'engagement d'une nombreuse main-d'œuvre salariée, alors que les Voltaïques restent confinés à des exploitations de petites dimensions. Ainsi, l'analyse des exploitations *individuelles* où, en général, superficie, main-d'œuvre familiale et force de travail salariée varient dans le même

6. Et encore davantage chez les allochtones « cumulateurs ».

7. Particulièrement chez les petits exploitants.

8. Nous avons vu précédemment que le goulet d'étranglement de la main-d'œuvre salariée pouvait induire un comportement de cessions de terre chez les autochtones si la main-d'œuvre familiale vient à manquer.

TABLEAU VIII. — RELATIONS ENTRE ACTIFS FAMILIAUX, SUPERFICIE CULTIVÉE, MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE SELON L'ETHNIE.

Importance de la superficie cultivée	Importance des actifs familiaux		
	Faible	Moyenne	Forte
Faible		V (faible)	
Moyenne	G (fort)	B (fort)	
Forte		T (très fort)	D (faible)

G = Gbā V = Voltaïque T = Tagbana B = Baule D = Dyula
Le sigle de chaque groupe est affecté de l'indice d'utilisation de la main-d'œuvre salariée qui lui est propre.

sens, doit être complétée par une analyse fonctionnelle des *groupes* en présence. Cette différenciation fonctionnelle — décrite en termes d'origines ethniques à titre de première approche — renvoie à des conditions socio-économiques objectives : conditions de départ, conditions d'insertion dans les zones de plantation au niveau de l'accès à la terre ou de l'accès à la main-d'œuvre salariée, profil de la migration, etc. Les clivages entre les groupes ne sont pas mécaniquement déterminés : dans telle situation locale, ou dans telle circonstance, leur articulation peut varier. Toutefois, certains d'entre eux présentent des traits qui semblent les caractériser quels que soient les contextes et les régions. Il en va ainsi tout particulièrement des Baule, des Voltaïques et, probablement, des autochtones de l'Ouest ivoirien.

3. *Le salariat comme « analyseur »*

Comment rendre compte de la forme et de la diversité des petites et moyennes exploitations villageoises ? Nous proposons d'utiliser le salariat agricole comme fil conducteur, bien que (et parce que) ses formes et son importance varient, elles aussi, considérablement. Il s'agit de montrer non pas comment le salariat est l'apanage des plus favorisés mais comment, étant une nécessité pour tous, il est diversement utilisé en vertu de la structure et des caractères particuliers du « marché du travail agricole ». Nous caractériserons d'abord les principales formes du travail salarié. Nous montrerons ensuite que la structure différentielle de la main-d'œuvre salariée⁹ suffit à distinguer les types d'exploitation et leur dynamique. Nous poserons, en conclusion, un certain nombre de problèmes concernant la spécificité de ces rapports de salariat (donc la spécificité des conditions de leur reproduction).

a) L'utilisation du terme « salarié » implique que le travailleur ainsi qualifié soit « libre », en mesure d'accepter ou de refuser les conditions

9. Et non la simple présence ou absence de salariés, comme le présupposent généralement les recensements agricoles.

et salaires que lui offre l'employeur, quitte, s'il le désire, à chercher un autre emploi (Gurmu 1975). Nous ne nous préoccupons pas, pour le moment, de savoir si, pour subsister, le salarié a la possibilité ou non de faire autre chose que de vendre sa force de travail. Le travail « libre » peut se vendre sous de multiples formes.

La première est celle du « manœuvre », payé forfaitairement au prorata du nombre de mois pendant lesquels il a travaillé¹⁰. La rémunération mensuelle varie autour de 2 500-3 000 F. Le « mensuel » est logé et nourri par son employeur — mais, en réalité, les cultures vivrières consommées par le salarié sont produites par lui-même. Le coût de reproduction immédiate du travailleur n'est donc pas supporté par son employeur. Bien au contraire, dans la mesure où le manœuvre n'est pas affecté exclusivement aux cultures d'exportation, il contribue à couvrir en partie les coûts de reproduction immédiate du groupe domestique de son employeur¹¹. Parmi ces manœuvres mensuels, il faut distinguer les salariés permanents, demeurant une ou plusieurs années au service d'un planteur, de ceux qui s'emploient durant la période des grands travaux des cultures pérennes. Ces derniers participent dans une moindre mesure à la reproduction immédiate du groupe domestique qui les utilise, et leur travail s'investit plus particulièrement dans les cultures pérennes.

Une autre catégorie de salariat, quelquefois improprement qualifiée de « métayage », correspond au partage au tiers (*bu sã*) ou à la moitié (*bu nõ*)¹² de la récolte de café ou de cacao. Les salariés¹³ ne sont recrutés que pendant la période des grands travaux, pendant laquelle ils s'engagent à nettoyer, entretenir, récolter et nettoyer une dernière fois les plantations. Le contrat de travail ne dépasse pas l'année agricole. Il est assez rare que, d'une année sur l'autre, les mêmes individus travaillent pour les mêmes planteurs. Le logement et la nourriture des *bu sã* ou *bu nõ* n'incombent pas, généralement, à l'employeur. Cela dépend, en réalité, de la situation du salarié qui peut être lui-même un petit planteur, un travailleur relativement stabilisé dans la région, un travailleur de passage. Par hypothèse, puisque la rémunération du travail consiste en un partage du produit, le système est utilisé sur les cultures pérennes commercialisées, et, plus particulièrement, sur le café qui exige davantage d'opérations culturales. A l'origine du système — en pays Anyi ou Baule — le travailleur devait un jour de travail par semaine à son employeur pour n'importe quelle tâche. Cette clause tend à disparaître et, à Bodiba, elle semble ne plus avoir cours.

Une troisième catégorie est composée de « contractuels », travailleurs

10. Le paiement n'intervient le plus souvent qu'après la « traite » (vente du produit par le propriétaire).

11. Soit qu'il travaille directement sur les champs de vivriers, soit que son travail de défrichage permette, en un premier temps, des cultures vivrières.

12. Les termes sont d'origine akan mais utilisés par tous les groupes. Le partage en 2 ou 3 dépend de l'état de la plantation et de sa production, ainsi que du rapport de forces entre employeur et employé.

13. Qui travaillent en famille ou en équipe aussi bien qu'individuellement.

rémunérés forfaitairement à la tâche, après discussion avec l'employeur. Comme dans le cas du *bu sã* ou du *bu nõ*, le travail peut être effectué en équipe. La nourriture et, dans le cas d'un salarié non stabilisé dans la région, le logement sont assurés par l'employeur. Les contractuels sont utilisés sur les plantations (« nettoyage » ou défrichement) et, assez rarement, au défrichement destiné à des cultures vivrières¹⁴.

Les travailleurs à la journée représentent la quatrième catégorie courante de salariat. La rémunération quotidienne varie entre 100 et 300 F, sans autres avantages.

D'autres types de rémunérations existent : soit elles reprennent une des formes précédemment décrites mais s'adressent à des individus n'entrant pas clairement dans la catégorie des salariés (par exemple : la rétribution des femmes pour le portage de la récolte du champ au village) ; soit elles concernent des productions autres que les cultures pérennes (le partage du riz avec les femmes allochtones engagées pour la moisson par les villageois). Enfin, des formes « mixtes » interviennent. Ainsi, un assez grand nombre d'allochtones, en particulier voltaïques, pratiquent pour leur propre compte des cultures vivrières (riz, maïs) en association avec de jeunes pieds de café ou de cacao plantés par un autochtone, et cela durant un ou deux ans. L'avantage pour le propriétaire des cultures pérennes est évidemment de n'avoir pas à se soucier du « nettoyage » des jeunes plantations.

Notons, à cet égard, que certains modes de travail sont en réalité de véritables prestations obligatoires : en contrepartie de l'obtention d'une parcelle de forêt ou, plus simplement, de jachère, un étranger ne sera autorisé à faire pousser que des cultures vivrières.

Même dans les formes de salariat les plus « achevées » (la rémunération mensuelle) interfèrent des pratiques relevant de relations personnalisées entre employeur et salarié (cadeaux et avantages supplémentaires). En fait, ces compléments constituent des clauses implicites du contrat : ils visent à s'attacher les manœuvres. Dans certains cas, ces pratiques aboutissent à une véritable « adoption temporaire » du travailleur par son employeur.

b) Ce phénomène est évidemment lié à l'état du marché du travail : dans la mesure où la force de travail est rare, il est nécessaire de concéder des avantages matériels ou personnels aux travailleurs. C'est pourquoi il est possible d'observer actuellement un renchérissement de la main-d'œuvre (manœuvres, contractuels) ou une amélioration des conditions de vie (désuétude de la prestation en travail due au propriétaire de la parcelle par le *bu sã* ; avantages et cadeaux divers ; relations personnalisées...). Il s'agit, en effet, de s'assurer la stabilité de cette main-d'œuvre rare — d'autant que, souvent, les planteurs ne peuvent payer les salariés

14. Mais les parcelles défrichées pour le café ou le cacao sont presque toujours consacrées la première année à des cultures vivrières.

que pendant ou après la traite du café ou du cacao : c'est le cas des mensuels, des contractuels et, par hypothèse, des « métayers ». Il s'ensuit que le facteur le plus efficace de stabilisation est de garantir à cette main-d'œuvre une accession à la terre, quitte à la décevoir ultérieurement.

Ce marché du travail court-circuite à peu près complètement, au niveau de l'économie de petites plantations villageoises, les mesures élaborées par le gouvernement pour encadrer les migrations internationales de travailleurs (Deniel 1974). L'essentiel de la main-d'œuvre est drainé par des trafiquants (à Bouaké et en Haute-Volta même) ou fourni par des migrations individuelles clandestines et non contrôlées. Dans la mesure où le marché de l'emploi est actuellement plus favorable aux travailleurs qu'auparavant, ceux-ci choisissent prioritairement les formes de salariat les plus avantageuses : métayage et contrats à rémunération élevée, formes qui contribuent le moins à la reproduction immédiate du groupe domestique de l'employeur.

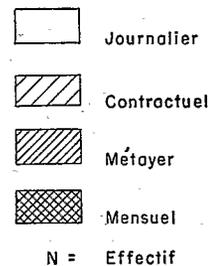
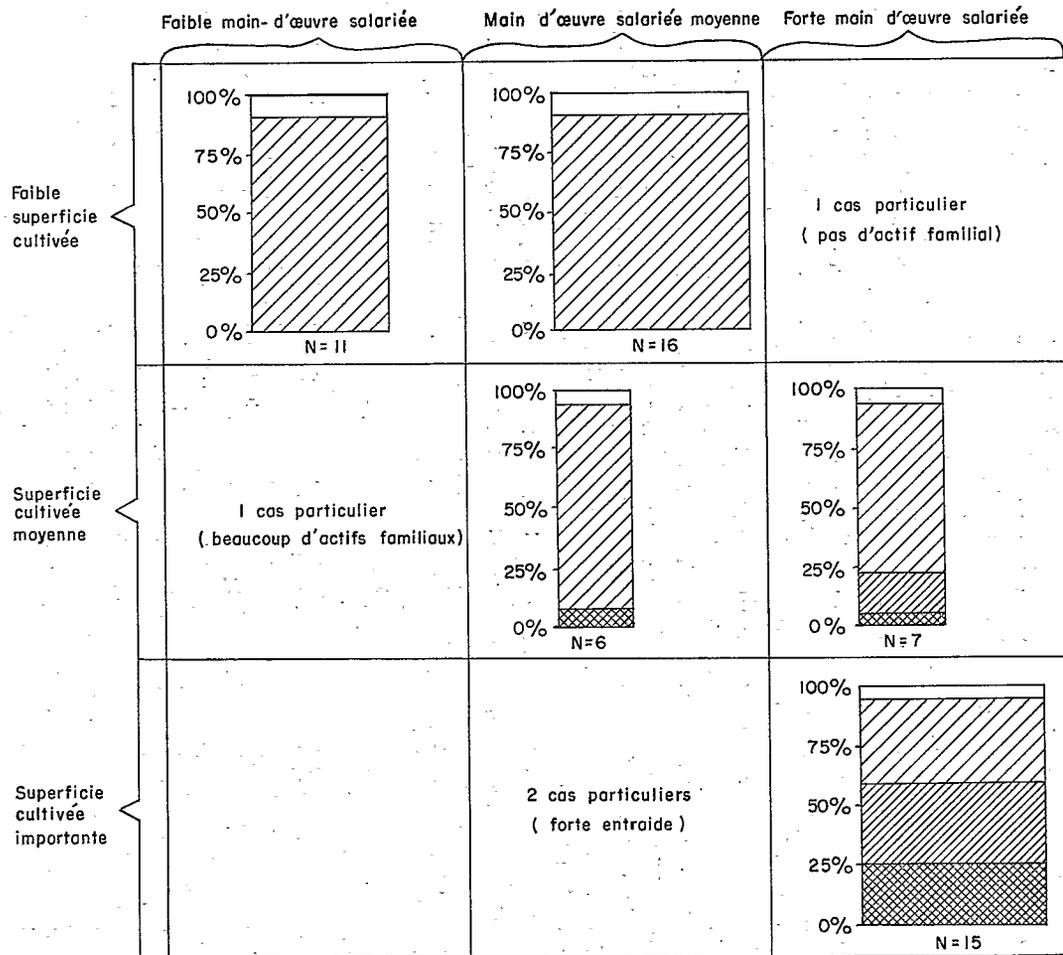
c) La structure de la main-d'œuvre agricole, au regard de ces différents types de salariat, varie en fonction de la taille de la plantation (dans la figure relative aux exploitations autochtones de Bodiba, la largeur des colonnes est proportionnelle à l'effectif des planteurs de chaque type : on peut voir que plus la superficie cultivée est étendue, plus les planteurs emploient de salariés). On trouve presque uniquement des contractuels sur les petites superficies, quelques mensuels sur les moyennes et une part considérable de mensuels sur les « grandes »¹⁵. Les journaliers forment une main-d'œuvre d'appoint assez constante, quelle que soit la dimension de l'exploitation. Les « métayers » n'apparaissent que dans les exploitations d'une certaine importance, où la main-d'œuvre disponible est notoirement insuffisante par rapport aux surfaces mises en valeur¹⁶.

Or, c'est le salariat mensuel qui assure la plus forte extorsion de sur-travail et la plus importante contribution à la culture de subsistance du groupe domestique employeur. Inversement, le « contrat » est la forme de salariat la moins rentable pour l'employeur¹⁷. Ce sont donc les plus

15. « Grande » au regard de la situation moyenne des plantations autochtones du Centre-Ouest, c'est-à-dire au-dessus de 7 ha.

16. Sauf cas isolés de petits planteurs impotents ou temporairement empêchés de travailler sur leurs propres plantations.

17. Quelques exemples de rémunération des différents types de main-d'œuvre illustrent les variations du paiement de la force de travail, eu égard au travail réalisé. Les calculs effectués d'après les renseignements recueillis dans un « quartier » (*gligba*) de Bodiba rassemblant 33 planteurs permettent d'estimer à 150 F par jour le salaire du manoeuvre mensuel (sur la base de 4 000 F/mois, divers avantages compris) ; à 145 F celui du journalier et à 595 F celui du contractuel. Il est difficile d'estimer la rémunération quotidienne moyenne du *bu-sâ* : pour les 10 « métayers » (*bu-sâ*) utilisés par 8 planteurs du « quartier » étudié, on constate cependant qu'ils percevaient 187 000 F pour la durée de la campagne. Cela représentait, au taux de rémunération journalier du manoeuvre mensuel, l'utilisation de 4 manoeuvres permanents durant toute l'année. Or, il est indubitable que le travail de 10 *bu-sâ*, limité à un nettoyage avant la récolte, la récolte elle-même et un dernier nettoyage



Structure de la main-d'œuvre salariée selon l'importance des dépenses en main-d'œuvre salariée et selon l'importance de la superficie cultivée (autochtones)

gros exploitants qui bénéficient de la structure de main-d'œuvre la plus profitable parce qu'ils peuvent offrir des rémunérations légèrement supérieures, des avances plus fréquentes et divers avantages supplémentaires (habillement, frais d'entretien, accès à la terre dans leur propre réserve de forêt).

La même correspondance entre la taille de l'exploitation et la structure de la main-d'œuvre salariée se retrouve chez les planteurs allochtones. Elle est cependant moins nette, soit que les planteurs possèdent ailleurs d'autres terres dont le produit permet de financer la main-d'œuvre des plantations débutantes ; soit que de jeunes migrants bénéficient de l'aide matérielle de parents planteurs (prêt de travailleurs mensuels, par exemple).

En conséquence, à main-d'œuvre familiale égale, ce sont les petits planteurs qui supportent les charges salariales les plus lourdes (proportionnellement à leur revenu). Cela ressort clairement de la relation — qui varie en sens inverse — entre le revenu par actif familial et la part du revenu consacrée aux dépenses salariales. Cette tendance est indépendante de l'importance du nombre d'actifs familiaux (dont nous avons vu qu'il est en relation de complémentarité et non de substitution avec le travail salarié). Elle est donc imputable à un effet propre de la structure de la main-d'œuvre salariée.

Un changement de la situation du marché du travail dans un sens favorable aux travailleurs agricoles peut, toutes choses égales par ailleurs, brutalement hausser le niveau du revenu à partir duquel les planteurs sont en mesure de faire appel aux manœuvres — c'est-à-dire interdire à une fraction marginale de planteurs moyens (propriétaires de 8 à 10 ha, à Bodiba) la forme de salariat la plus rentable. C'est ce qui semble se passer actuellement : à Bodiba, durant la campagne 1975-76, l'utilisation de la main-d'œuvre salariée est exceptionnelle ; cela revient, pour ces planteurs moyens, à une baisse de la productivité (voire de la production) indépendamment de l'évolution du prix des produits.

La structure du salariat caractérise assez fidèlement le type de l'exploitation, mis à part les critères d'origine des planteurs. A notre sens, le salariat est le véritable « analyseur », c'est-à-dire l'élément qui permet de rendre compte au mieux des contradictions internes de l'économie locale de plantation.

Le marché du travail, par son « polymorphisme », sa souplesse et la personnalisation des rapports entre employeurs et salariés, s'adapte à une multiplicité de choix possibles, du côté des vendeurs comme du côté des acheteurs de la force de travail. Hormis le cas des manœuvres embauchés

ensuite, est bien inférieur au travail de 4 manœuvres annuels. Il ressort donc que le taux de rémunération des différents types de salariat traduit un taux d'exploitation variable : le contrat ainsi que le « métayage » au tiers et (de plus en plus) à la moitié correspondent au degré d'exploitation le plus faible. Au contraire, la rémunération à la journée et le salariat mensuel représentent les formes les plus exploitées du salariat agricole.

seulement par les exploitants les plus importants, il n'est pas étonnant de constater de grandes fluctuations du « prix » de la force de travail pour les autres formes de salariat.

d) On ne peut donc parler, en un sens strict, de « marché de la force de travail ». Outre les conditions habituelles du contrat de travail (fixation de la rémunération, accord sur la nature ou la durée du travail) existent d'autres clauses, souvent implicites, du moins au niveau de l'observateur. La plus importante tient à l'aspiration du travailleur agricole à disposer de sa propre plantation. Son état de salarié n'est conçu que comme temporaire : il lui permet de trouver de la terre et d'épargner pour son achat. Deux solutions se présentent à lui : soit louer sa force de travail au plus offrant, en s'intégrant à la main-d'œuvre flottante ; soit s'établir chez un employeur qui lui octroie ou lui promet une parcelle de forêt en contrepartie de son embauche, généralement comme manœuvre annuel. L'employeur n'ignore pas que l'accession de son salarié à la propriété le privera progressivement de force de travail ; en outre, la raréfaction de la terre ne permet plus, comme c'était le cas général il y a dix ans, d'en céder avec libéralité aux étrangers.

La stabilité du salarié est directement fonction des promesses de l'employeur et, si elles ne sont pas tenues de façon satisfaisante, rien ne l'empêchera de s'embaucher chez un planteur plus offrant. La raréfaction relative de la main-d'œuvre et la concurrence entre les planteurs lui garantissent cette sécurité minimale.

Ainsi, le rapport social entre planteur et salarié agricole n'est pas un pur rapport de salariat capitaliste. La force de travail ne s'offre que *momentanément* comme marchandise¹⁸ : le désir ultime du salarié est toujours d'accéder à la terre, et la relation entre employeur et employé en est affectée (personnalisation des rapports, avantages variables). Les rapports sociaux entre utilisateurs et vendeurs de force de travail, d'une part, entre ceux qui disposent de la terre et ceux qui n'en disposent pas, de l'autre, restent déterminés à la fois par la qualité de « producteur direct » propre à l'exploitant agricole (ce qui interdit de le confondre avec un capitaliste agraire) et par le caractère d'« exploitant direct potentiel » imputable au travailleur agricole (qu'on ne peut donc assimiler à un véritable salarié, qui ne compterait que sur la vente de sa force de travail). Les conditions sociales, non contractuelles, du contrat de travail sont telles que ce dernier se situe hors des rapports sociaux capitalistes — même si l'économie de plantation est régie, en dernière analyse, par la rationalité du marché capitaliste international et repose sur l'utilisation d'une main-d'œuvre rémunérée.

Le travailleur étranger, ivoirien ou non, peut toujours revenir tempo-

18. D'autres différences par rapport au salariat typiquement capitaliste pourraient être relevées, qui seraient moins fondamentales : la rémunération des salariés intervient après la vente du produit, pas avant ; le salaire peut varier et s'ajuste irrégulièrement au coût de reproduction du travailleur lui-même (cf. *infra*), etc.

rairement ou définitivement dans son groupe d'origine. Ce sont les salariés apparemment les plus « prolétarisés » (jeunes, non-Ivoiriens) qui retournent le plus régulièrement « chez eux ». Cette capacité à se « déprolétarianiser », au moins tant qu'ils n'ont pas accès à la terre en pays d'immigration, les fait échapper à la condition de salarié intégral. En ce sens, le salarié agricole n'est pas un travailleur « libre » : sa force de travail n'est pas l'unique marchandise dont la vente lui permet de subsister, puisque la possibilité qu'il a de réintégrer son milieu d'origine (Haute-Volta, Mali, groupes de la savane ivoirienne) lui permet de jouer sur divers tableaux¹⁹.

Le caractère hybride du rapport social qu'est le salariat agricole en zone de plantations villageoises se manifeste par la présence conjuguée de phénomènes procédant du salariat proprement dit (*contrat* de vente de la force de travail) et de l'extorsion de rente différentielle. Comme une partie du coût de reproduction du travailleur est assurée par son groupe d'origine, l'économie de plantation n'a pas à couvrir l'intégralité des coûts de reproduction de la main-d'œuvre salariée nécessaire à son fonctionnement.

On observe également l'émergence de formes mixtes d'utilisation de la main-d'œuvre étrangère, qui permettent de concilier, dans une certaine mesure, la demande en travail des planteurs et l'aspiration à la propriété foncière du salarié : prestations en travail exigées par le villageois qui cède une portion de terrain ; ou encore, usufruit d'une parcelle de jeunes caféiers ou de cacaoyers pour y planter des cultures vivrières durant les deux ou trois premières années (cf. *supra*).

Même dans les formes les plus proches du salariat classique — cas des manœuvres annuels —, des traces de rente différentielle sont décelables. Lorsque le manœuvre est occupé sur les cultures vivrières, il fournit à son employeur une rente à un double titre : il participe à la fois à la production des biens de subsistance nécessaires à sa propre reproduction (dispensant son employeur de les lui fournir intégralement)²⁰ et à la production des biens de subsistance pour le groupe domestique de son employeur — sans que sa participation aux cultures pérennes commercialisables ait à en souffrir.

La stabilisation de la main-d'œuvre salariée²¹ est souhaitée, mais sous des formes antagonistes, par les deux parties, chacune devant tenir compte de la position de l'autre. En situation d'abondance de terre et de main-d'œuvre, cela ne poserait pas problème, mais tel n'est plus le cas aujourd'hui. D'où l'élaboration de stratégies selon les groupes et, par

19. Cela renvoie au problème de la reproduction des sociétés fournisseuses de main-d'œuvre agricole (cf. *infra*).

20. Et cela bien que le manœuvre soit considéré comme logé et nourri par l'employeur.

21. Le présent texte était en fin de rédaction lorsque nous avons pris connaissance du livre de C. MEILLASSOUX (1975), qui aborde certains aspects des problèmes évoqués ici.

conséquent, une différenciation sociale accrue sur des bases fonctionnelles — promouvant l'émergence de classes sociales. Les petits et moyens planteurs se trouvent dans une position de classe transitoire, dépendant de l'évolution des conditions globales du système de l'économie de plantation villageoise.

4. *Du statut particulier de la terre et de quelques antagonismes sociaux apparents*

Le caractère « transitoire » des positions de classes nous semble étroitement lié au statut particulier et ambivalent de la terre. En effet, son rôle ne peut s'analyser selon les mêmes termes que dans les sociétés rurales européennes.

a) La terre n'est pas l'axe d'un rapport social, dans la mesure où elle n'est pas génératrice d'une rente foncière.

Le développement de l'économie marchande et d'une production agricole pour le marché capitaliste s'est fait dans des conditions sociales caractérisées par la *non-appropriation privée préalable des terres*, leur libre accès et leur abondance. Ici, la propriété naît de la production au lieu d'en être le moule, voire le carcan. Création (puis extension) des plantations et naissance de l'appropriation privative coïncident : planter = posséder. La détention de la terre n'est pas un instrument de captation d'une partie du surproduit social et il n'y a pas de rente foncière *stricto sensu*, ni prolétarianisation sur place. Très tôt, une force de travail étrangère est venue se vendre alors que se développaient les plantations, se créaient les propriétés. Dès ce moment, l'appropriation se manifeste sous la forme directe de l'exploitation salariale et non sous celle de la rente.

De là le principe du régime foncier actuel : « la terre appartient à celui qui la cultive ». En découle, dans cette phase de constitution de la propriété, le laisser-faire des autorités politiques : absence de titres fonciers définitifs, de cadastre, de bornage... Le laxisme de la législation n'entérine pas une prétendue faiblesse des liens du paysan à la terre, mais correspond à une conjoncture où les rapports d'appropriation et d'exclusion à la terre ne constituent pas encore la base d'un développement de groupes sociaux antagonistes (propriétaires/exploitants).

Mais si l'État officialise et perpétue cette absence de propriété foncière, c'est aussi par volonté politique. En effet, cette phase a un rôle essentiel dans la formation d'un domaine étatique et d'une classe dirigeante : l'absence de législation permet à la bourgeoisie d'État d'accaparer des superficies de plus en plus importantes qu'elle exploite en utilisant les instruments mis quasi gracieusement à sa disposition par l'État (organismes d'intervention agricoles, d'encadrement, de crédit...). La promulgation très prochaine d'un code foncier qui entérinera ces acquis laisse prévoir la fin de cette période d'accumulation « nationale ».

Toutefois, la terre et la propriété n'ont pas, pour l'instant, un rôle

déterminant dans l'ensemble des rapports de production et de distribution, mais une fonction subordonnée : celle de faciliter ou non l'accès à la main-d'œuvre salariée.

b) La terre peut être analysée comme une condition permissive de l'utilisation de la main-d'œuvre salariée.

La possibilité offerte au travailleur agricole de devenir planteur est le meilleur moyen pour l'attirer et le conserver. Ainsi l'immigré tend-il très vite à se « déprolétarianiser » — à refuser de vendre son travail — ; ce qui interdit au rapport salarial de se reproduire. D'où les liens contradictoires entre l'aliénation ou la vente de terres et l'afflux des migrants. A preuve la situation actuelle dans les zones de vieille économie de plantation comme le Sud-Est ivoirien : n'ayant plus de terres disponibles, les planteurs éprouvent d'énormes difficultés à recruter de la main-d'œuvre, alors que les moyens de la payer ne leur manquent pas. La main-d'œuvre la plus « rentable » de leur point de vue (les manœuvres annuels et mensuels) disparaît, remplacée par des contrats de « métayage ». Bien plus : dans ce dernier cas, le *bu sã* (partage au tiers : un tiers pour le métayer, deux pour le planteur) cède le pas au *bu nõ* (partage à moitié).

Il en est ainsi au Ghana voisin (où prédomine un type d'économie semblable) : la promulgation de l'*Alien Act*, interdisant aux étrangers de s'appropriier la terre, a tari les courants migratoires fournisseurs de main-d'œuvre. Une pénurie de terres représente donc moins une limite à l'extension des plantations qu'un frein à l'immigration de main-d'œuvre²².

Voici donc la principale contradiction du système de production : pour avoir davantage de main-d'œuvre, il faut avoir de la terre à céder ; la terre attire un « prolétariat » rural en même temps qu'elle l'autorise à se « déprolétarianiser ».

Cette analyse permet d'éclairer certains aspects des antagonismes sociaux apparents — et notamment du plus évident d'entre eux, l'antagonisme régissant les relations entre autochtones et allochtones. Il se manifeste avant tout à travers l'appropriation foncière « directe » : ce qu'a un allochtone, un autochtone ne l'a plus. Mais il serait au moins aussi exact de dire que la terre que s'approprie un allochtone, un autochtone ne pourra plus s'en servir pour retenir et augmenter sa main-d'œuvre ; mieux : l'allochtone pourra l'utiliser afin de s'attacher sa propre main-d'œuvre salariée ; mieux encore : l'allochtone pourra l'employer à déboucher les salariés des planteurs autochtones. Cette interprétation n'est pas

22. De nombreux faits observés par des collègues dans le Sud-Ouest ivoirien, actuelle zone pionnière, tendent à confirmer cette thèse : la quasi-totalité des colons migrants sont d'anciens manœuvres de plantation qui trouvent dans cet « Eldorado » la chance d'accéder sans redevance au statut d'exploitant. Ce phénomène a pris, récemment, une telle ampleur que l'État lui-même en est victime sur ses « blocs » agro-industriels, où les taux de désertion s'accroissent.

seulement un jeu de l'esprit : la rivalité des planteurs autochtones et allochtones pour se procurer de la main-d'œuvre est si aiguë que des Baule interdisent à leurs manœuvres voltaïques de fréquenter leurs compatriotes installés au village gbã, de crainte qu'ils n'en reviennent plus vindicatifs. Inversement, les planteurs gbã se plaignent amèrement des méthodes de séduction des étrangers à l'égard de leurs propres salariés. Significatif, également, est le fait que les autochtones entretiennent avec les différents groupes étrangers des relations d'autant plus cordiales qu'ils sont davantage apporteurs de force de travail.

Certains antagonismes parmi les autochtones sont explicables de la même façon. Entre villages gbã, par exemple, s'instaure une stratégie subtile de stabilisation de la main-d'œuvre : les gros villages, ou ceux qui bénéficient de l'appui administratif grâce à un notable local, tentent de faire venir et de fixer les Dyula et Voltaïques des villages moins importants ou démunis d'influence.

La question des relations entre main-d'œuvre familiale, main-d'œuvre salariée et scolarisation (ou exode rural en général) doit être replacée dans une perspective différente. On peut renverser la proposition classique : « la scolarisation et l'exode rural sont la cause du salariat agricole » en la formule suivante : « c'est la possibilité d'utiliser du salariat agricole qui a permis le développement et le maintien des migrations (scolaires ou autres) à partir des unités de production domestiques ». L'utilisation du salariat et ses conséquences (émergence de rapports sociaux différents et extension des plantations jusqu'à saturation foncière) contribuent à freiner la réinstallation de ces migrants sur leurs terroirs d'origine.

Même exposés en ces termes, ces problèmes conservent leur ambiguïté : chacune des variables envisagées (technique extensive, main-d'œuvre familiale et son corollaire, exode rural, main-d'œuvre salariée, pression foncière, etc.) peut être déterminante ou déterminée. En réalité, cette indétermination renvoie peut-être aux limites d'une analyse localisée. D'autres facteurs, apparemment extérieurs, doivent être pris en considération — non pour évacuer l'aspect localisé et spécifique du système étudié, mais pour en rendre compte.

UNE « PÉRIPHÉRIE RECENTRÉE »

Il convient, à ce point — mais à ce point seulement —, de réintégrer le « grand absent » des formations sociales dominées par le capitalisme. Ces formations, d'après S. Amin (1973), ont une structure sociale tronquée, la bourgeoisie étrangère étant précisément ce « grand absent » — et cette absence donnant à la bureaucratie locale un poids et des fonctions spécifiques. A l'échelle de nos observations, l'interlocuteur des paysans demeure, cependant, cette « bureaucratie locale » que nous préférons nommer « bourgeoisie d'État ».

Ce sont donc avant tout les relations de cette bourgeoisie avec le

paysannat et celles, corrélatives, du paysannat avec les salariés qui forment l'ensemble à élucider sous peine de retomber dans le dualisme Centre-Périphérie (Olivier 1975) et d'évacuer les contradictions du milieu rural lui-même. Plus exactement, partant de la problématique Centre-Périphérie, il s'agit d'examiner son efficace au niveau du système local, y compris les aspects qui semblent extérieurs à son déterminisme propre (par exemple, les phénomènes allant à l'encontre d'une généralisation du mode de production capitaliste ou, au contraire, s'opposant à une prolétarianisation générale du petit producteur).

Ainsi, en « recentrant la périphérie », pourra-t-on tenter de répondre au problème de la spécificité des formations sociales rurales « périphériques » — soit examiner leur articulation avec le capitalisme central non plus en termes statistiques (degré de résistance de ces formations au mode de production capitaliste), mais en termes dynamiques et fonctionnels (modalités de réalisation de plus-value, non pas *malgré* les particularités non capitalistes des formations locales, mais précisément *grâce* à elles).

Prendre comme point de départ de l'analyse le mode de reproduction sociale précapitaliste et son évolution ne permet pas de rendre compte du système local contemporain. Celui-ci est l'aboutissement, dans certaines conditions historiques, de la mise en place d'éléments totalement étrangers à la formation précapitaliste locale. En ce sens, une démarche anthropologique n'est pas adaptée — surtout si, comme c'est le cas bien souvent, elle se cantonne dans des considérations relatives au système de parenté, d'alliance ou d'héritage. Pourtant, il est difficile de nier que l'« échelle » des unités de production reste celle des groupes domestiques (la « petite production paysanne » ou l'« exploitation familiale »). Il reste donc à lever ce paradoxe apparent : l'introduction de rapports de production nouveaux n'entame apparemment pas la capacité des groupes « socio-culturels » à se reproduire selon des normes spécifiques. La seule différence quant à la situation précoloniale est que le « volume » de la population soumis à ce mode de reproduction « endogène » est diminué des individus « confisqués » par la scolarisation, l'exode rural et la récupération par la société urbaine²³. C'est, justement, la partie de la population qui continue à fournir les producteurs directs (qui donne au mode de production capitaliste la matière à son exploitation) qui reste assujettie au mode de reproduction « traditionnel ». Ce mode de reproduction sociale « endogène » peut varier extrêmement d'une société à l'autre, mais le système de plantation villageois ne varie pas dans la même mesure d'une région à une autre. Partir de la reproduction du groupe social et de son support économique (le groupe domestique); envisagés pour eux-mêmes — la « demande » du mode de production capitaliste constituant alors une pression exogène — ne peut donc faire avancer l'analyse.

23. Et encore le mode de reproduction « traditionnel » (mariage, funérailles, etc.) est-il loin d'avoir perdu son importance dans les couches urbanisées.

L'extension de rapports de production nouveaux *dans* les formations « précapitalistes » n'exclut pas que la reproduction sociale du groupe domestique demeure liée à des rapports sociaux « traditionnels ». Comment interpréter l'existence de ce double circuit — ou de ce circuit parallèle (rapports de production immédiats et leur reproduction/reproduction sociale des groupes domestiques) — sans tomber dans une explication dualiste ou purement idéologique ?

Un premier courant sociologique renvoie aux caractères régionaux de l'économie de plantation. On a ainsi coutume d'opposer le pays Anyi du Sud-Est et le Centre-Ouest : dans le premier cas, on a assisté (surtout depuis les années 1950) à l'émergence d'une catégorie de « kou-laks » anyi, utilisant de nombreux salariés ; dans le Centre-Ouest, au contraire, on constate une moindre importance des gros planteurs, dont très peu d'autochtones. Une première explication renverrait à la différence de structure sociale : d'un côté, une hiérarchie structurée, facilitant le processus de différenciation sociale et de reproduction élargie, même limitée ; de l'autre, des sociétés à tendance égalitaire, où les potentialités d'élargissement de la production sont en fait consacrées à des « investissements sociaux » en réalité improductifs (Köbben 1956). Il est partiellement juste de considérer que les normes et structures sociales d'un groupe prédisposent plus ou moins à l'acceptation d'éléments nouveaux introduits par une société étrangère, à l'« orientation économique » de ces normes et structures sociales et à leur évolution²⁴.

En rester là conduirait cependant à passer sous silence des déterminations autrement plus puissantes. En particulier, la phase d'extension générale des plantations ne s'est pas produite simultanément dans les deux cas : la bourgeoisie rurale anyi s'est constituée à un moment où elle représentait un moyen de répondre à l'objectif de mise en valeur économique de la colonie avec le minimum de contraintes ; de plus, ce moment coïncidait avec une période de très haut cours du café ; enfin, elle avait l'avantage d'être, pour l'appareil colonial, une alliée potentielle face aux revendications nationalistes. Dans le Centre-Ouest, l'extension générale de l'économie de plantation correspond à une phase de dégradation des prix du café et du cacao, à une situation de compétition très vive à l'égard des réserves foncières due à l'afflux d'allochtones, à des alliances de classes tout à fait différentes. On peut se demander si une bourgeoisie rurale ne se trouverait pas en position concurrentielle vis-à-vis de la bourgeoisie d'État. La volonté manifeste d'accélérer l'implantation de la bourgeoisie d'État dans les campagnes (le haut et le moyen fonctionnaire participant ainsi au « développement de sa région ») traduirait cet aspect.

Une seconde interprétation de type « sociologique » nous semble évacuer les véritables spécificités du système local d'économie de plan-

24. Encore faut-il noter que les analyses conduites selon cette orientation « socio-culturelle » concluent surtout à des changements introduits *dans* la structure sociale traditionnelle (cf. STAVENHAGEN 1969).

tation, en mettant l'accent sur l'opposition autochtones-allochtones. Nous avons constaté que cette dichotomie ne rendait pas compte de la diversité des exploitations ni de leur « rationalité » et qu'elle renvoyait, en fait, à une apparence, un phénomène-écran dissimulant les véritables disparités socio-économiques. Reste à expliquer pour quelles raisons le poids des allochtones dans le Centre-Ouest est plus important que dans les autres régions de grand développement de l'économie de plantation. En dernière analyse, c'est le contexte socio-historique qui est déterminant et, dans la phase actuelle, c'est l'emprise de la bourgeoisie d'État sur les différents secteurs productifs qui est le phénomène dominant. L'opposition autochtones-allochtones traduit la prise de conscience par les paysans de leur exploitation économique, tout en la détournant de sa cause réelle.

Il faut donc nous interroger sur la nature de classe du petit planteur villageois. Deux conceptions opposées sous-tendent la plupart des analyses présentées jusqu'ici.

a) Les planteurs comme « embryons » d'une bourgeoisie rurale.

L'argument principal est la généralité du rapport salarial dans les exploitations agricoles, considéré comme le rapport de production capitaliste par excellence. Puisqu'il y a prolétariat rural, il y a (ou il devrait y avoir) bourgeoisie rurale, donc accumulation de surtravail et reproduction élargie. Or, on constate que l'accumulation reste faible et que le réinvestissement dans le secteur productif est inexistant ; d'où les « lamentations » sur les comportements « ostentatoires » et les consommations improductives de cette catégorie sociale : c'est, en quelque sorte, une bourgeoisie qui faillit à sa mission.

b) Les planteurs comme petits producteurs marchands ou paysans-prolétaires.

Le planteur, tout en étant intégré dans la production marchande, se contente de produire pour satisfaire des besoins monétaires plus « sociaux » qu'« économiques ». Cette conception s'appuie sur la faiblesse générale des revenus des petites exploitations familiales qui sont la norme de l'économie de plantation : ici, pas de reproduction élargie, mais simple reproduction des conditions de production.

Selon une conception voisine, le paysan est victime d'une telle exploitation par le biais de l'échange inégal que, tout en possédant ses moyens de production, il ne peut que reconstituer sa force de travail et celle de sa famille : le planteur est prolétarisé sur place.

Ces deux « théories » comportent des lacunes complémentaires. La première s'en tient au rapport de production immédiat (main-d'œuvre salariée) pour conclure qu'il y a capitalisme *dans* l'agriculture. Elle

« oublie » que l'ensemble du monde rural est soumis à la domination du capitalisme par l'intermédiaire d'une bourgeoisie d'État dont les modes d'extorsion de plus-value sont nombreux (fixation des prix, organismes de crédit, sociétés d'État, etc.). Les limites de l'accumulation dans le monde rural ne sont donc pas paradoxales : elles dépendent des rapports liant le monde rural à l'État. La seconde théorie, au contraire, oppose un monde paysan quasiment « égalitaire » au monde extérieur qui le ponctionne (ville, État, impérialisme). Unis dans le malheur, les planteurs ne se différencieraient les uns des autres qu'en vertu de mécanismes de reproduction sociale inhérents à leur appartenance culturelle : c'est faire fi des rapports d'exploitation *internes* et, dans le cas de la Côte d'Ivoire, de la généralisation d'une main-d'œuvre salariée dépossédée de moyens de production.

Face à la ponction opérée par l'État et les agents économiques locaux du capitalisme, le planteur doit, pour maintenir simplement son niveau de vie, augmenter sa production. Or, le système des prix relatifs dans lequel il est inséré limite — de lui-même — les possibilités d'investissement en capital ; c'est donc l'extension continue des plantations *en superficie* (ce qu'on appelle les techniques extensives) qui va permettre de répondre à cet impératif. Cet accroissement exige à son tour soit une intensification du travail familial, soit l'appel à une force de travail extérieure. L'existence d'une main-d'œuvre bon marché, voltaïque notamment, rendait possible la dernière solution. Le recours, par les petits planteurs, à cette force de travail leur permet, en augmentant leur production, de prélever sur celle-ci la quantité de valeur nécessaire à la reproduction sociale du groupe domestique. Cette reproduction *sociale* pouvait, certes, autoriser une reproduction sociale élargie (scolarisation, passage de certains actifs familiaux à des emplois urbains), mais elle s'effectuait sur la base d'une reproduction économique, *en apparence élargie* (accroissement de la quantité produite), *en réalité simple*, si on la ramène à la quantité de valeur nécessaire à la reproduction du groupe domestique²⁵. La reproduction élargie ne peut se manifester qu'au véritable niveau de la *réalisation* de la valeur du travail : celui de la vente des produits sur le marché mondial par l'appareil d'État et les sociétés étrangères.

Dans le cas des petites et moyennes exploitations, il y a donc eu élargissement de la production *sans* accumulation capitaliste (rendue impossible par les prélèvements de l'État), grâce à une main-d'œuvre salariée de type capitaliste. Paradoxalement, l'omniprésence de rapports de production de type capitaliste dans les campagnes n'induit pas d'accumulation capitaliste et n'est pas, non plus, le signe d'un capitalisme agraire. Lorsqu'il y a accumulation dans la sphère agricole, elle provient soit d'un lien avec des revenus « urbains » (emplois salariés, activités commerciales...), soit de relations privilégiées avec l'appareil

25. Nous rejoignons ici l'argument de J.-P. Dozon (1975).

d'État (accès aux crédits, aux déclassements de forêts...) colonial ou contemporain. La « koulakisation » des campagnes émanerait donc plus du monde extérieur aux campagnes qu'elle n'émergerait des activités agricoles elles-mêmes.

Mais, par ailleurs, ce que le salariat permet n'est pas la simple reproduction d'une unité familiale qui se pérenniserait ; c'est, aussi, la déperdition-évasion du monde rural. Les phénomènes de forte scolarisation (financés onéreusement par les villageois eux-mêmes), d'urbanisation, d'infrastructure sociale²⁶, de grande mobilité, ne sont-ils pas facilités, voire conditionnés, par l'existence d'une force de travail de substitution aisément disponible ? C'est ce que laissent penser la coïncidence entre scolarisation-urbanisation et offre généralisée de main-d'œuvre, la corrélation inverse, dans les campagnes du nord de la Côte d'Ivoire, entre faible scolarisation, faible exode rural et inexistence d'un volant de main-d'œuvre salariée. Les possibilités de désengagement du travail productif d'une partie de la main-d'œuvre familiale, les « marges de manœuvre » du monde rural vis-à-vis de l'État ont été aussi permises par les ventes de terres ; ce qui fonde la grande unité du mouvement migratoire, à la fois vendeur de force de travail et acheteur potentiel de terre. Salariat et vente de terres donneraient ainsi au paysan- planteur la faculté d'échapper à une condition de paysan-prolétaire, sans accéder pour autant au statut de planteur bourgeois.

Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de propriétaires peuvent, grâce à un effectif important de salariés, exploiter cette main-d'œuvre au-delà de la quantité nécessaire à leur reproduction simple : quelques « koulaks » existent, mais ils sont rares et leur pouvoir d'accumulation est très limité. Quant à la masse des petits et moyens planteurs, le recours au salariat est bien la condition nécessaire à leur propre reproduction eu égard aux ponctions dont ils sont l'objet, soit directement soit indirectement.

Comme nous l'avons analysé plus haut, ce système bute actuellement sur ses propres limites : la raréfaction relative du volant de main-d'œuvre, d'une part, celle des terres disponibles, de l'autre — et leur interaction. De nouveaux facteurs interviennent encore : concurrence des secteurs industriels et agro-industriels à propos de la main-d'œuvre, dégradation écologique, prise de conscience par les travailleurs non ivoiriens (vol-taïques, surtout) de l'existence d'un climat xénophobe.

Dans cette conjoncture, l'État, dans un premier temps, a fortement augmenté les prix d'achat au producteur pour pallier l'inflation générale des prix à la consommation et le coût croissant de la main-d'œuvre. Ce « sacrifice » n'a cependant été qu'un remède provisoire : il n'a en rien freiné la dégradation du niveau de vie de la paysannerie. L'État ne peut donc continuer dans cette voie de rattrapage incessant, sous peine de

26. L'infrastructure sociale (écoles, dispensaires, foyers, lotissements, etc.) est à la charge des villageois en zone de plantations forestières.

remettre en cause l'accumulation « nationale » qui se fait au détriment du monde rural. Il se heurte, par ailleurs, à la résistance de plus en plus manifeste de l'État fournisseur de main-d'œuvre (la Haute-Volta), qui souhaite effectuer sa propre accumulation sur sa « denrée » d'exportation²⁷.

Le thème central du Plan quinquennal 1971-75 est l'intensification des techniques, qui doit conduire à une économie de terre et de main-d'œuvre. Mais les petits et moyens paysans ne peuvent acquérir l'équipement nécessaire ni offrir de garanties suffisantes à l'obtention d'un crédit²⁸. De plus, il est très difficile, en l'état des choses, d'accroître la main-d'œuvre familiale « en mettant tous les Ivoiriens au travail » (jeune, scolarisé, et tout candidat à l'exode rural). Il s'agit donc de mener une politique agricole qui permette à l'exploitation familiale de se reproduire de façon satisfaisante tout en fournissant la plus-value nécessaire à l'État, sans procéder (au moins dans un premier temps) à une très forte intensification des cultures : il faut, alors, agir sur les coûts variables de la production et de la commercialisation.

D'où l'attention portée aux moyens de contrôler la commercialisation, du moins entre le producteur direct et Abidjan (encouragements aux coopératives de distribution, prise en charge de la diffusion par des sociétés d'intervention sectorielle comme Soderiz, Sodepalm, etc.). Si le dispositif fonctionne bien, il évite à l'exploitant un manque à gagner, sans que la ponction réalisée par l'État en soit affectée.

De telles économies restent limitées et, surtout, ne peuvent résoudre le problème de la main-d'œuvre. C'est pourquoi des projets d'intervention sur les structures de production sont élaborés afin de socialiser le travail sous la forme d'une coopération simple encadrée, évitant, dans la mesure du possible, aux exploitants individuels de recourir à des salariés. Ainsi l'État ivoirien réduit-il l'usage de la main-d'œuvre dont ont besoin, par ailleurs, l'agro-industrie et les propriétaires absenteïstes. Il accroît son contrôle économique et politique sur l'ensemble des petits paysans, qui risquent de se montrer moins dociles face à la dégradation de leurs conditions de production : en ce sens, l'encadrement dont ils sont l'objet, par la récupération de l'idéologie coopérative, manifeste une véritable prolétarianisation. Ce n'est donc pas en l'expropriant, mais en le contrôlant directement que l'État contribue à la prolétarianisation du petit exploitant ; celui-ci tend alors à n'être plus qu'un simple producteur de plus-value, comme travailleur à domicile (Dozon 1975). Aussi voit-on les sociétés de développement elles-mêmes (les « Sodé ») remettre en cause leur stratégie agro-industrielle au profit de la petite production familiale encadrée et contrôlée.

Cela n'est encore qu'une amorce de stratégie. En attendant, d'autres

27. Les relations entre la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta illustrent une figure de cas, celui des rapports entre une formation sociale périphérique et sa propre périphérie.

28. Les « habitudes » du paysan étant plutôt une conséquence qu'une cause, et servant bien souvent d'alibi.

mesures sont envisagées ou continuent d'être encouragées, même si leur efficacité est toute relative : fixation des jeunes dans les villages (à ce propos également, les coopératives sont désignées, de façon significative, comme des instruments privilégiés de l'action) et, phénomène plus neuf, prise en considération de la commercialisation et de l'approvisionnement des produits vivriers (ce qui devrait permettre l'accroissement de la plus-value relative en agissant sur le coût de la reproduction de la force de travail paysanne²⁹).

La politique d'intensification des techniques n'est pas non plus abandonnée : il s'agit de rendre possible l'accès au crédit et donc à un équipement contrôlé et encadré. Là encore, le rôle des coopératives est décisif, puisque le regroupement des petits producteurs offre une garantie de remboursement plus sûre (avec la possibilité d'hypothéquer). Le projet d'effectuer un cadastrage et d'élaborer un véritable code foncier traduit la même préoccupation³⁰. La petite paysannerie pourra alors financer, par endettement, l'accroissement de sa productivité, tout en restant étroitement dépendante du secteur d'État³¹.

Au niveau du mode de fonctionnement de la petite production paysanne, tel qu'il existait avant l'exacerbation des problèmes fonciers et de main-d'œuvre, comme au niveau des solutions adoptées, diverses constatations s'imposent :

- dans l'agriculture, le développement du capitalisme détruit radicalement les modes de production précapitalistes locaux sans pour autant y substituer un mode de production capitaliste ;
- si des rapports de production de type capitaliste apparaissent

29. Encore que les organismes chargés d'étudier ce problème soient victimes d'une vision simplificatrice des choses : d'un côté des producteurs de vivriers qui les commercialisent systématiquement ou sporadiquement, de l'autre les non-producteurs de vivriers, contraints d'en acquérir. Or, en milieu rural, il est très fréquent de vendre et d'acheter du vivrier dans une même exploitation familiale, durant un même cycle agricole. Cela est vrai même au niveau d'un seul produit (le riz, dans le Centre-Ouest). Donc, non seulement le schéma de l'auto-subsistance rurale n'est pas réalisé dans les faits, mais encore le schéma inverse du recours au marché des produits vivriers par les producteurs agricoles eux-mêmes se complique singulièrement puisque, sous l'effet de nécessités conjoncturelles, un paysan peut avoir à racheter plus tard ce qu'il a déjà vendu (signe d'une dégradation de son niveau de vie ?).

30. On pourra, si cette perspective se confirme, comparer valablement les petites plantations aux exploitations familiales occidentales. Là, note K. VERGOUPOULOS (1974), la disparition de la classe des propriétaires — donc de la rente foncière qu'elle détenait — au profit de la petite propriété paysanne a permis au capitalisme industriel dominant de réaliser une ponction accrue de plus-value.

31. Depuis la rédaction de ce texte (1976), d'importantes mesures ont été prises, qui ont pour but de renforcer l'encadrement direct de la production de la petite paysannerie. La disparition des sociétés de développement sectorielles au profit de sociétés de développement régionales, la promotion des cultures sur « blocs » modernisés et contrôlés en constituent les principaux aspects. Les prix payés aux producteurs ont été fortement augmentés, doublant presque en trois ans — ce qui est significatif, *a contrario*, de la dégradation du niveau de vie paysan durant la période de notre enquête.

(le salariat), ils ne peuvent être qualifiés de capitalistes : ces rapports ne se manifestent que dans le procès de production et, s'ils interviennent forcément dans les conditions de reproduction du système, ils restent secondaires quant au rapport social entre le paysan et l'État (et, corrélativement, la bourgeoisie d'État) ;

— il n'en est pas moins important, pour comprendre le fonctionnement et la reproduction d'un système local, de tenir compte de toutes ses spécificités (y compris lorsqu'elles découlent d'un élément de contradiction secondaire comme le salariat agricole). C'est par leur intermédiaire notamment que l'on peut saisir l'articulation, à un moment donné, du capitalisme central et des formations périphériques : « Il ne s'agit ni de modes de production différents à articuler, ni de faire disparaître toutes les différences au niveau de la reproduction » (Vergopoulos 1974 : 261). Il s'agit de la *création*, par le mode de production capitaliste, d'éléments *extérieurs et spécifiques*, et « c'est précisément l'extériorité de ces éléments qui stimule le mouvement du système. La négation par le système de cette extériorité ne va pas dans le sens de la liquidation, mais dans le sens d'un jeu interminable entre la réduction de l'extériorité et sa reconstitution élargie » (*ibid.*).

BIBLIOGRAPHIE

- AMIN, S.
1973 *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris.
- AMSELLE, J.-L.
1974 « Sur l'objet de l'anthropologie », *Cahiers internationaux de Sociologie*, LVI : 91-114.
- BENOIT-CATTIN, M., J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD
1975. *Apports et limites de l'analyse des exploitations agricoles en économie de plantations villageoises. Essai de confrontation inter-disciplinaire (pays Gban, Côte d'Ivoire)*, Abidjan.
- BOUILLIER, J.-L.
1960 *Bongouanou, Côte d'Ivoire : étude socio-économique d'une subdivision*, Paris.
- DENIEL, R.
1974 « Mesures gouvernementales et/ou intérêts divergents des pays exportateurs de main-d'œuvre et des pays hôtes : Haute-Volta et Côte d'Ivoire », in S. AMIN, ed., *Modern Migrations in Western Africa/Les migrations contemporaines en Afrique de l'Ouest*, Londres : 215-225 (Travaux du XI^e Séminaire africain international, Dakar, avril 1972).
- DOZON, J.-P.
1974 *Autochtones et allochtones face au développement de la riziculture irriguée dans la région de Gagnoa*, Abidjan.
1975 *La problématique rizicole dans la région de Gagnoa*, Abidjan.
- DUPIRE, M.
1960 « Planteurs autochtones et étrangers en Basse-Côte d'Ivoire orientale », *Études éburnéennes*, VIII : 7-236.

- GURMU, T.
1975 « Le développement du capitalisme agraire au Ghana, avec mention spéciale au district d'Ejura », in S. AMIN, ed., *L'agriculture africaine et le capitalisme*, Paris.
- GUTELMAN, M.
1975 *Structures et réformes agraires*, Paris.
- HILL, P.
1963 *The Migrant Cocoa-Farmers of Southern Ghana. A Study of Rural Capitalism*, Londres.
- KÖBBEN, A.
1956 « Le planteur noir », *Études éburnéennes*, V : 7-190.
- MARX, K.
1963 *Œuvres. Économie, I*, Paris, NRF (« Bibliothèque de la Pléiade ») (1^{re} éd. 1867).
- MEILLASSOUX, C.
1975 *Femmes, greniers et capitaux*, Paris.
- OLIVIER, J.-P.
1975 « Afrique : qui exploite qui ? », *Les Temps Modernes*, 346 : 1506-1551 ; 347 : 1744-1775.
- RAULIN, H.
1957 *Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et de Daloa*, Paris.
- ROUGERIE, G.
1957 « Les pays Agni du Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Essai de géographie humaine », *Études éburnéennes*, VI : 7-212.
- STAVENHAGEN, R.
1969 *Les classes sociales dans les sociétés agraires*, Paris.
- VERGOPOULOS, K.
1974 « Capitalisme difforme : le cas de l'agriculture dans le capitalisme », in S. AMIN, ed., *La question paysanne et le capitalisme*, Paris : 63-284.

J.-P. CHAUVEAU & J. RICHARD—*Recentring a Periphery. A Local System of Plantation Economy in the Ivory Coast.* A study of the plantation economy of the Gbã starting from the neo-marxist assumption that the pre-colonial situation cannot be used as a base for analysis. The authors use wage-earning labour rather than the land-right system as a primary tool for the analysis of social classes. Small land-owners must need employ wage-earning labour to answer the pressure brought to bear on them by the State apparatus and the middlemen of the capitalistic centre. The relationship between this centre and the peripheral systems does not necessarily result in the suppression of elements foreign and external to the capitalist mode of production (CMP), nor does it merely preserve it in view of a more efficient exploitation : more likely, it is the CMP which generates those peripheral elements.